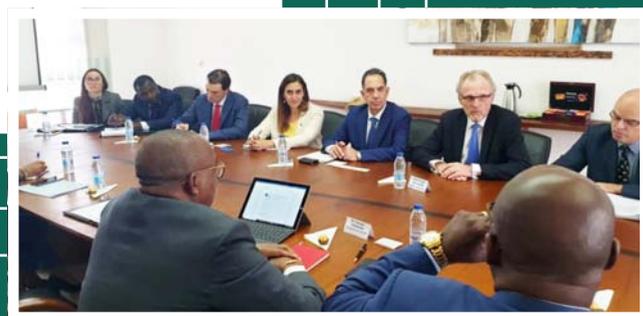


> L'ANNEE 2019 DU GICAM AU SCANNER



> EDITION SPECIALE

AVEC LES CONTRIBUTIONS EXCLUSIVES DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GICAM

AU MENU

> DIALOGUE
PUBLIC-PRIVE
RENFORCE

> COOPERATION
AVEC LES
PATRONATS
AFRICAINS

> GOUVERNANCE
ET ETHIQUE

> DEFI DU NUMERIQUE
AU SERVICE DE
L'ENTREPRISE

MA BANQUE À PORTÉE DE MAIN



La Finance au Coeur des Traditions Africaines

www.cca-bank.com



RELEVER LES DEFIS DES ENTREPRISES ET DE L'ECONOMIE

■ Par Célestin Tawamba,
Président du GICAM



Les membres sont notre raison d'être. Ils attendent de leur patronat la défense de leurs intérêts et de leur mission économique et sociale, ainsi que l'amélioration de l'environnement des affaires.

En tant qu'entreprises, nos membres sont au cœur des problématiques de croissance et de créations d'emplois et donc du développement. Cette centralité donne ses lettres de noblesse à notre mission patronale.

Notre devoir est de la réussir !

Pour ce faire, nous avons, dès juillet 2017, introduit un train de réformes tant au niveau de la gouvernance que du mode opératoire du Groupement. Le Conseil exécutif est devenu le Conseil d'administration. La durée du mandat du Président a été ramenée de 5 ans à 3, avec effet à la mandature actuelle, et le nombre de membres pouvant être cooptés par le Président est passé de 6 à 3.

Nous avons instauré « GICAM Attitude » qui repose sur un certain nombre de valeurs et de principes dont la compétence, l'agilité, l'esprit d'équipe, l'éthique, la qualité du service. Ce faisant, nous avons imprimé la culture du résultat à tous les échelons d'intervention de l'organisation, le conseil d'administration, le secrétariat exécutif, les commissions.

Mais au-delà des structures et des mécanismes, la qualité des hommes et des femmes qui animent nos différentes instances reste le facteur-clé. Nous croyons à la force du mix des genres, de l'âge et de l'expérience. Le plus jeune et dernier entré au conseil d'administration a 32 ans et 4 présidents de commissions sur 10 sont des présidentes.

Au total, c'est avec ces hommes et femmes, structures et outils que nous sommes attelés à la tâche pour mieux répondre aux besoins et attentes des membres et pour relever les défis auquel le Cameroun est confronté, au premier rang desquels le défi économique.

Pour ce faire, le GICAM a amélioré sa proximité avec les membres et repensé les mécanismes d'identification de leurs doléances. Par suite, le GICAM a progressivement élargi l'offre de produits et services pour soutenir la compétitivité des entreprises, en la structurant en services traditionnels, services avancés et services à haute valeur ajoutée. La transformation du Centre d'Arbitrage du GICAM en Centre de Médiation et d'Arbitrage ainsi que l'avènement du CDPME (Centre de Développement des Petites et Moyennes Entreprises) témoignent à la fois du souci d'opérer des sauts qualitatifs et d'assurer une couverture efficace de sujets qui handicapent le développement des affaires.

Ces actions, au titre d'échanges d'expériences, ont été accompagnées par le renforcement des liens et relations du GICAM avec d'autres organisations patronales, notamment en Afrique et en Europe. Tout comme nous avons donné un nouvel élan à notre leadership et présences au sein de l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE), de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et de Business Africa.

Par ailleurs, le GICAM a – fait inédit – élaboré et proposé au Gouvernement une proposition de Réforme fiscale couvrant tous les aspects de la fiscalité d'entreprise, y compris la relation administration – contribuable. Le GICAM s'est investi particulièrement pour que le CBF (Cameroun Business Forum) soit revisité dans le sens de plus de transparence et de plus d'efficacité. Bien plus, le GICAM a proposé une transformation en profondeur du dialogue Etat – Secteur privé, seul gage pour maîtriser le défi économique que j'ai mentionné.

De fait, que le Cameroun, plus de vingt ans après le lancement des premiers plans d'ajustement structurel, et douze ans après l'annulation d'une partie importante de sa dette externe dans le cadre de l'initiative des pays pauvres très endettés, le pays, soit de nouveau rentré dans une phase de réformes avec des partenaires internationaux dont le FMI, est symptomatique de ces fragilités persistantes qui traduisent une insuffisance de dynamiques internes et l'insuffisance des conditions garantissant une création de richesses pérenne. Comble de malheur, les secousses sécuritaires de ces trois dernières années dans le Nord du pays et dans les Régions anglophones et ont conduit à l'apparition de nouvelles poches de précarités économiques et sociales tout en réduisant les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat.

C'est donc tout naturellement que, dans la recherche de solutions pour l'amélioration des performances économiques et des entreprises, nous accordons une importance capitale au devenir de notre relation avec l'Etat. Le dialogue Etat – Secteur privé qui en est le moteur ne répond pas encore à nos attentes. Nous le regrettons d'autant plus que le GICAM s'est attendu à ce que le corset des plans d'ajustement structurel et de l'endettement ainsi que les carences budgétaires finissent par renforcer le rapprochement entre les deux sphères publique et privée au travers d'une sorte union sacrée pour sortir le pays des difficultés économiques et sociales.

Au vu des impasses actuelles, nous en sommes venus à la conclusion que seule l'incarnation de ce dialogue par le Chef de l'Etat nous permettrait de construire un dialogue Etat-Secteur privé conforme à nos attentes et utile au pays. Non seulement, il produirait un effet d'entraînement au niveau de nos contacts avec le Gouvernement et la haute administration. Mais, de plus, nous aurions l'occasion de dire au Chef de l'Etat pourquoi nous pensons le Cameroun doit résolument entrer dans le cercle vertueux de la croissance et de la création de la valeur ainsi que de la solidarité pour l'ensemble des citoyens et que, pour cette ambition, le pays se doit d'être attractif que répulsif.

Ce qui suppose l'engagement par l'Etat d'un certain nombre de chantiers de l'économie : (i) combler le déficit d'infrastructures et abaisser le coût des facteurs, (ii) diminuer le poids de la fiscalité et abolir son caractère confiscatoire, (iii) réduire la complexité administrative et réduire à la bureaucratie paralysante, (iv) améliorer la sécurité juridique des affaires, (v) instaurer un vrai dialogue Etat – Secteur privé ■



Saisissez les opportunités de financement

des activités de Commerce International

En **05 jours**, votre partenaire-conseil
obtient **vos instruments financiers**

- **Lettre de Crédit**
- **Lettre de Crédit permanent (SBLC)**
- **Et bien d'autres instruments**

Aucune caution ou garantie requises

JG TRADE FINANCE est l'intermédiaire financier
idéal pour vous assister dans le financement de
vos activités en commerce international.

JG

TRADE FINANCE

La Finance Internationale pour tous !

1302 Rue Galieni, Akwa Tél: +237 682 40 76 75 / 695 46 11 63
finance@jeffersonsgroup.com www.jeffersonsgroup.com

MEETING THE CHALLENGES OF ENTERPRISES AND THE ECONOMY

■ By Célestin Tawamba,
President of GICAM



Members are the reason we exist. They expect their organisation to defend their interests, their economic and social mission, as well as to improve the business environment.

As companies, our members are at the core of growth and job creation issues and thus development. This centrality gives its nobility to our employer mission.

Our duty is to succeed!

To do this, since July 2017, we have introduced a series of reforms both in terms of governance and the operating mode of the Group. The Executive Board became the Board of Directors. The duration of the President's mandate has been reduced from 5 years to 3 years, with effect from the current mandate, and the number of members who can be co-opted by the President has been reduced from 6 to 3.

We have introduced "GICAM Attitude" which is based on a number of values and principles including competence, agility, team spirit, ethics, service quality. In doing so, we have created a culture of results at all levels of intervention in the organization, the Board of Directors, the Executive Secretariat, the commissions.

But beyond the structures and mechanisms, the quality of the men and women who run our different bodies remains the key factor. We believe in the strength of gender mix, age, and experience. The youngest member of the Board of Directors is 32 years old and 4 out of 10 commissions presidents are women.

In total, it is with these men and women, structures and tools that we have set to work to better meet the needs and expectations of members and to address the challenges that Cameroon is facing, foremost among which is the economic challenge.

To do this, GICAM has improved its proximity to members and rethought the mechanisms for assessing their complaints. As a result, GICAM has gradually broadened the range of products and services to support the competitiveness of companies, by structuring it into traditional services, advanced services, and high value-added services. The transformation of the GICAM Arbitration Center into a Mediation and Arbitration Center as well as the advent of the CDPME (SME Development Centre) bear witness both to the desire to make qualitative leaps and to ensure effective coverage of issues that hinder business development.

These actions, in the form of exchanges of experience, were accompanied by the strengthening of the links and relations of GICAM with other employers' organizations, in particular in Africa and Europe. Just as we have given new impetus to our leadership and presence in the Central Africa Employers Union (UNIPACE), the International Organization of Employers (IOE) and Business Africa.

Besides, GICAM has - unpublished fact - developed and submitted to the Government a proposal for Tax Reform covering all aspects of corporate taxation, including the administration - taxpayer relationship. GICAM is particularly involved so that the CBF (Cameroon Business Forum) is reviewed for more transparency and more efficiency. Furthermore, GICAM has proposed an in-depth transformation of the State-Private sector dialogue, the only guarantee to master the economic challenge that I mentioned.

The fact that Cameroon, more than twenty years after the launch of the first structural adjustment plans, and twelve years after the cancellation of a significant part of its external debt within the framework of the initiative of the heavily indebted poor countries, the country, once again enters a phase of reforms with international partners including the IMF, is symptomatic of these persistent weaknesses which reflect an insufficiency of internal dynamics and the insufficiency of the conditions ensuring the creation of lasting wealth. To make matters worse, the security tremors of the past three years in the northern part of the country and the English-speaking regions have led to the appearance of new pockets of economic and social insecurity while reducing the State's budgetary options.

It is therefore natural that, in the search for solutions for improving economic and corporate performance, we attach paramount importance to the future of our relationship with the State. The state-private sector dialogue which is driving it does not yet meet our expectations. We regret even more since GICAM expected that the corset of structural adjustment plans and debt as well as budgetary deficiencies would end up strengthening the rapprochement between the two public and private spheres through 'a sort of sacred union to get the country out of economic and social difficulties.

Given the current impasses, we have concluded that only the incarnation of this dialogue by the Head of State himself, would enable us to build a State-Private Sector dialogue that meets our expectations and is useful to the country. Not only would it have a ripple effect on our contacts with the government and senior administration, but, moreover, we would have the opportunity to tell the Head of State why we think Cameroon must resolutely enter the virtuous circle of growth and the creation of value as well as solidarity for all citizens, and that, for this ambition, the country must be attractive rather than repulsive.

This implies that the State embarks on a certain number of projects in the economy: (i) make up the infrastructure deficit and lower the cost of factors, (ii) reduce the tax burden and get rid of its confiscatory character, (iii) reduce administrative complexity and reduce the crippling bureaucracy, (iv) improve legal security of business, (v) establish a real dialogue between the State and the private sector ■

Un choix qui me réussit.

NOS FORMATIONS

- Masters Professionnels
- Professional Masters
- Licences Professionnelles
- Professional Bachelor's Degree
- Licences L3 / Masters 1&2
- Brevet de Technicien Supérieur (BTS)
- Higher National Diploma (HND)
- Higher Professional Diploma (HPD)

NOS FILIERES

- Commerce et Vente
- Gestion
- Carrières Juridiques
- Information - Communication
- Génie Electrique
- Génie Civil
- Génie Mécanique et Productique
- Génie Thermique
- Génie Informatique
- Réseaux et Télécommunications
- Etudes Médico-sanitaires
- Sciences et Techniques Biomédicales

PARTENARIAT AVEC DES UNIVERSITES

Nationales : Dschang, Buea,
Ngaoundéré & Bamenda
Internationales : Montpellier (UM)
La Rochelle (ULR) / Haute Alsace (UHA)
Ecole Supérieure de Journalisme (ESJ) Paris

Nous formons des cadres compétents depuis 1993



www.univ-iug.com

691 14 37 31 f iug douala

B.P: 12 489 PK8 Douala

Tél.: (237) 233 43 04 52



La Lettre de l'Editeur

UNE ÉDITION PARTICULIÈRE POUR UNE ANNÉE SPÉCIALE

■ Par **Alain Blaise BATONGUE**,
Secrétaire Exécutif du GICAM

Chers Adhérents,
Chers Partenaires,
Chers Lecteurs,

Au cas où cela vous a échappé, vous ne tarderez pas à vous rendre compte que vous tenez entre les mains une édition particulière de notre rendez-vous trimestriel de lecture sur les activités et plaidoyers du Gicam.

Elle est particulière pour trois raisons.

D'abord parce que, en cette année 2019 qui vient de tirer sa révérence et particulièrement en dix jours entre le 14 et le 24 octobre, le Gicam a connu trois événements majeurs et inédits. Des événements qui ont couvert d'importants champs de notre action patronale : (i) le dialogue Etat – Secteur privé avec la présence sans précédent de trois ministres dans nos murs pour ce que nous avons appelé la « Journée du foncier, de l'agriculture et de l'élevage », (ii) l'action en Afrique avec la participation du Président du GICAM à la CGECI Academy et le Panel avec le Président Kagame, Invité Spécial de l'édition 2019 de ce Forum annuel du Patronat ivoirien, et (iii) l'action internationale du Groupement avec la visite du Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères au GICAM. Le caractère inédit de ces rencontres mais bien par leurs contenus que par les prises de position du Groupement ont suggéré l'idée de les immortaliser par une édition spéciale.

L'occasion faisant le larron, l'idée de cette édition spéciale s'est alors étendue à l'ensemble des activités sur l'année ayant un rapport avec les principaux champs du mandat et des missions du GICAM : le Dialogue Public-Privé, particulièrement fertile en 2019, l'action africaine à travers notamment la relance des activités de l'Union des patronats

d'Afrique centrale et la percée de la coopération avec la Banque Africaine de développement, et l'ouverture à l'international et les perspectives d'un nouveau partenariat avec l'Union européenne sur lesquelles le Chef de délégation au Cameroun revient largement dans une interview vérité.

Troisième trait de particularité et pas des moindres, la qualité des signatures. Au cœur de la stratégie et du pilotage des actions du Groupement au service de ses membres et du développement de l'entreprise, le Président, le Conseil d'Administration et les Présidents de Commissions ont choisi de monter au créneau et de signer de leurs plumes personnelles ces différentes activités qui ont marqué la vie du GICAM en 2019. Et d'honorer ainsi un engagement de reddition des comptes vis-à-vis de ceux qui leur ont confié un mandat : les Adhérents à travers l'Assemblée générale.

Il ne s'agit, naturellement pas, d'un bilan exhaustif, mais le panorama proposé vous permettra, nous l'espérons, d'avoir une idée plus précise et des éclairages pointus sur l'action du Conseil d'Administration au cours de cette année 2019 qui marquera d'une pierre blanche la vie du GICAM.

Il est alors heureux de constater que plusieurs de nos membres ont saisi la portée historique de cette édition et ont accepté de l'accompagner de leurs insertions publicitaires, plus nombreuses que d'habitude. Nous les en remercions infiniment.

Dès fin mars 2020, nous vous retrouverons avec le même plaisir à travers nos éditions classiques.

Bonne Année 2020 et bonne lecture.

SOMMAIRE

EDITORIAL

DIALOGUE ETAT – SECTEUR PRIVE

- Ballet de ministres au GICAM, un dialogue renové
- Lever la contrainte foncière pour lancer le turbo agro industriel !
- L'épreuve du Dialogue bipartite tripartite avec l'Etat

ACTION AFRICAINE

- Coopération entre organisations patronales sur fond de mondialisation
- Les petits pas et la bonne cadence de l'UNIPACE
- Nouvelle fenêtre d'opportunités pour le secteur privé africain

ACTION INTERNATIONALE

- Célestin Tawamba pour la relance d'un nouveau partenariat
- Consolider sa position d'acteur d'influence et de proposition
- Les entreprises camerounaises ont tiré profit de l'APE

POST-SCRIPTUM DU PRESIDENT

- La citoyenneté de l'entreprise en question

CHRONIQUE

- Et si l'exemple venait du secteur privé ?

CARNET DU GICAM

- Bienvenue aux nouveaux membres

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Célestin Tawamba

RÉDACTEUR EN CHEF

Alain Blaise Batongue

COORDINATION

Nadine Blanche Mbochi

SUIVI ÉDITION

Nadine Blanche Mbochi

RÉDACTION

Vincent Koueté
Olivier Eldin
Francis Sanzouango
Théophile Moulougou
Laure Kenmogne Djoumessi
Emmanuel De Taïlly
Reine Mbang Essobmadje
Pierre Kam
André Kouam
Jean Claude Ebe Evina
Jacques Jonathan Nyemb
Mireille Fomekong

PUBLICITÉ

Dieudonné Samou

MISE EN PAGE

©KLMA Design Janvier 2020

CRÉDIT PHOTOS

GICAM



Panorama

DES MINISTRES AU GICAM POUR UN DIALOGUE RENOVÉ

■ Par Vincent Kouété,
Secrétaire exécutif adjoint, GICAM

Depuis son expérimentation lors de la mise en œuvre des premiers programmes d'ajustement structurels au milieu des années 90, l'approche participative est sans cesse magnifiée comme une vertu et un levier d'efficacité pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Dans ce nouveau paradigme, l'amélioration de la transparence des politiques économiques, de leur qualité et de leur pertinence requièrent plus que jamais l'implication du patronat et des entreprises. C'est ainsi que s'est accrue l'importance du dialogue public / privé entendu comme différentes formes d'interaction entre l'Etat et le secteur privé dont les principaux centres d'intérêt sont l'amélioration de l'environnement des affaires, la régulation sectorielle, la promotion du secteur privé et même le développement local et social.

L'année 2019 n'a pas échappé à cette dynamique. Comme par le passé, les rencontres entre les secteurs public et privé se sont multipliées à divers niveaux dans le cadre de structures pérennes ou de manière ponctuelle au gré de l'actualité. Cette actualité intense en raison du climat multi-crisis qui a caractérisé l'exercice a notamment multiplié les occasions de rencontres au cours desquelles le GICAM a joué un rôle moteur dans la défense et la représentation des entreprises.

Très tôt au début de l'année, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, nouvellement entré en fonction a accordé une audience au Président du GICAM qui a saisi cette occasion pour remettre à son hôte une proposition de nouveau cadre de dialogue public/privé. Les retombées de cette rencontre de haut niveau ont commencé à être matérialisées dans le cadre de l'organisation de la 10ème session du Cameroon Business Forum (CBF), avec une restructuration du format de la rencontre impulsée par la coordination patronale GICAM-E.CAM.

Avec la sortie du Premier Ministre à Douala venu personnellement présider cette session du CBF, les rencontres du GICAM avec les chefs de départements ministériels se sont accélérées tant à Douala qu'à Yaoundé. Monsieur Issa TCHIROMA BAKARY, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, a ouvert le bal lors d'une concertation avec les chefs d'entreprises le 14 Mars 2019 au siège du GICAM sur la problématique de la régulation de la main d'œuvre et de la formation professionnelle.

Au menu du dialogue public/privé, la politique fiscale et douanière est restée l'une des problématiques majeures abordées. A ce sujet, Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre des Finances, a été reçu au GICAM le vendredi 27 Septembre pour prolonger les échanges engagés en 2018 autour des propositions de réformes fiscales formulées par le GICAM.

La promotion de l'industrie nationale et particulièrement de l'agro-industrie a également été au cœur des échanges avec

le Gouvernement. Monsieur Gabriel Dodo NDOKE, Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique a ainsi personnellement présidé le colloque de haut niveau organisé sous la houlette du GICAM pour échanger sur l'avenir de notre tissu industriel lors du Salon Promote.

Pour échanger sur la politique commerciale, Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA, Ministre du Commerce, a été l'invité d'honneur de la 128ème Assemblée Générale du Groupement tenue le 16 mai 2019.

S'exprimant sur la question de la protection de la production et de l'industrie nationales, l'hôte du GICAM a reconnu l'urgence d'activer ces leviers et tirer parti de l'opportunité que constitue aujourd'hui l'avènement de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine de Libre Echange Continentale Africaine. Il a alors annoncé la volonté du Gouvernement d'établir une liste de produits à exclure de l'importation, de promouvoir le Made in Cameroon avec la mise en place d'un Label « Origine Cameroun certifiée » d'attribuer un signe d'authentification qui apportera des garanties spécifiques aux consommateurs, à la fois sur le respect des normes de qualité et sur la provenance et l'origine des produits.

Ayant résolument décidé d'accentuer le plaidoyer sur la promotion de l'agro-industrie comme pilier d'un nouveau modèle économique, trois ministres ont simultanément été reçus au GICAM le 22 octobre 2019. Evénement inédit, Monsieur Gabriel MBAIROBE, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Dr. TAÏGA, Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales et Monsieur Henri EYEBE AYISSI, Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières sont venus échanger sur les conditions de déblocage du potentiel agro-industriel de notre pays en partant de la résolution de la question foncière.

Les tensions observées sur le marché du change et des transferts de fonds vers l'étranger ont ouvert pour la première fois, une fenêtre d'interaction avec les autorités de la Banque Centrale en charge de définir et conduire la politique monétaire de l'Union Monétaire sous-régionale. Après la rencontre de sensibilisation sur la nouvelle réglementation de changes de la CEMAC conjointement organisée par le GICAM et l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédits du Cameroun (APECCAM), les échanges se sont poursuivis y compris au plus niveau.



Rencontre au sommet avec le premier ministre Chef du gouvernement

C'est ainsi qu'en sa qualité de Président de l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE), Monsieur Célestin TAWAMBA et le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), Monsieur Abbas Mahamat TOLLI, se sont rencontrés le 22 août 2019 au siège de la

BEAC à Yaoundé. Le Président de l'UNIPACE était accompagné du Président de la Confédération Patronale du Gabon, Monsieur Alain Ba Oumar, de la Présidente de l'Union des Pétroliers du Gabon, Monsieur Jacqueline BIGNOUMBA, et de la Vice-Présidente de l'Union des Miniers du Gabon, Madame Laure GUILLOT.



Poignée de main avec le ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Cette interaction avec la BEAC a débouché sur un train de mesures d'assouplissement permettant aux différents acteurs, notamment les banques et les entreprises de s'approprier les dispositions de la nouvelle réglementation de changes et parvenir à stabiliser les délais, les procédures et les coûts des transferts.

Le 10 septembre 2019, l'actualité nationale a connu une accélération avec la convocation, par le Président de la République d'un Grand Dialogue National pour "examiner les voies et moyens de répondre aux aspirations profondes des populations du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, mais aussi de toutes les autres composantes de notre Nation".

Les opérateurs économiques ayant été expressément cités comme entités devant part au Dialogue, le Président du GICAM a eu l'occasion, en amont de celui-ci lors d'une séance de travail avec le Premier Ministre et durant les assises, de partager avec le Gouvernement et les autres acteurs, les principaux résultats de l'évaluation actualisée des répercussions économiques de l'insécurité dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest et les propositions du Groupement pour la reconstruction et développement des Régions touchées par le conflit.

Dans les divers domaines considérés, si quelques avancées ont été obtenus, il reste que les attentes demeurent grandes sur les principaux sujets abordés. L'exercice 2020 qui s'annonce comme le début d'un nouveau cycle de planification dans un contexte politique et social en pleine transformation devrait offrir de meilleures perspectives pour de meilleurs résultats. Le GICAM, portevoix des entreprises, entend résolument rester aux-avants postes ■



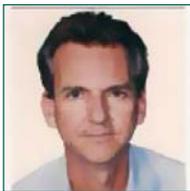
Le ministre du commerce s'exprime au sorti de la 128° AG du GICAM



Centre de
Développement
de la PME
CDPME

NOTRE AMBITION : DEVENIR LE CENTRE DE REFERENCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PME CAMEROUNAISE





LEVER LA CONTRAINTE FONCIÈRE POUR LANCER LE TURBO AGRO INDUSTRIEL !

■ Par **Olivier ELDIN**,
Membre du Conseil d'Administration GICAM



Au cours des dix dernières années, deux importants chocs externes ont ébranlé l'économie du Cameroun et celle de nombreux autres pays au profil similaire. En 2007-2008, la crise financière s'est soldée par une crise alimentaire qui a poussé de nombreuses populations dans les rues. En 2014, la chute drastique des prix des matières premières sur les marchés internationaux, en particulier le pétrole a accentué le déséquilibre des comptes publics, asséché les réserves de changes et poussé le pays et la sous-région à se réfugier de nouveau sous le parapluie des programmes économiques portés par les partenaires techniques et financiers internationaux.

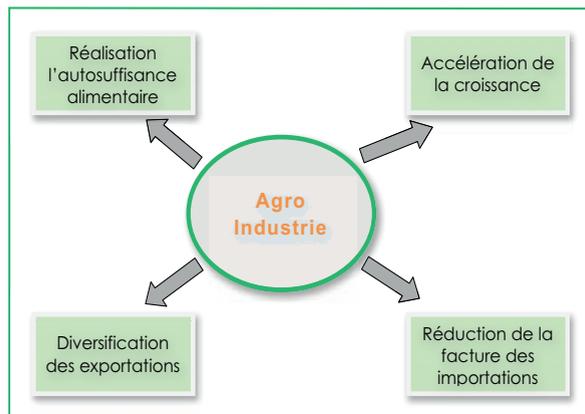
en développement et les expériences recensées çà et là montrent que les économies diversifiées et avec une dominante agroalimentaire s'en sortent mieux que les autres : Produire ce que nous consommons et consommer ce que nous produisons semble être plus que jamais la formule gagnante.

Au Cameroun, ce n'est sans doute pas la volonté politique proclamée qui manque le plus. L'agro-industrie a été identifiée depuis des lustres comme secteur prioritaire de développement et à travers lequel les stratégies de lutte contre la pauvreté présentaient les plus grandes chances de réussite.

En 2008 comme en 2014, ces chocs d'origine externe ont gravement impacté notre économie, freinant à chaque fois le fragile élan de croissance qui commençait à se dessiner. Ces crises ont toutes les deux mis à nu la faiblesse structurelle de notre pays sur le plan économique : sa faible diversification et la forte vulnérabilité qui en découle face aux chocs exogènes.

A chacune de ces deux occasions, une question lancinante est revenue sans cesse : que manque-t-il à notre pays pour transformer son immense potentiel agro industriel en atout de résilience face à une conjoncture internationale dont les évolutions sont plus que jamais erratiques ?

De fait, l'un des enseignements que l'on tire de ces crises est le différentiel de résilience qu'affichent certains pays



À l'heure d'un commerce mondialisé et d'une concurrence accrue sur le marché des produits agricoles, l'occasion semble fort indiquée pour revisiter ce potentiel et examiner en détails, les enjeux et les opportunités susceptibles d'être exploitées pour booster notre secteur agro industriel.

En 2018 et 2019, le GICAM a démultiplié les occasions de plaider et de réflexion pour braquer les projecteurs sur ce secteur et mobiliser les acteurs pour le booster. Ce fut notamment le cas lors de la FIAC au mois d'avril 2018, lors de Promote en février 2019 et, le 22 octobre 2019, lors de Journée du foncier, de l'agriculture et de l'élevage au GICAM.

Tirant profit de la présence simultanée de trois (03) membres du Gouvernement, le Groupement a réitéré la nécessité de s'appuyer sur les atouts du pays que sont l'attachement de l'ensemble de la population pour la terre, l'expertise agro-industrielle disponible et la diversité agro écologique pour déployer un nouveau modèle économique articulé autour d'un « turbo agricole » dont les performances seront tributaires entre autres de la résolution de la question foncière.

Le Turbo agricole, pilier principal du modèle économique préconisé dans le Livre blanc à paraître bientôt, consistera à capitaliser les atouts du Pays et l'engagement de ses acteurs pour faire de la promotion des filières agro-industrielles, l'axe majeur de la stratégie économique post-DSCCE. Cet axe devrait alors reposer sur des clusters organisés autour des véritables champions nationaux bénéficiant de l'attention et de l'accompagnement nécessaires.

En construisant la stratégie de développement agricole et rural sur cette seconde branche aux côtés des efforts actuellement déployés pour développer l'agriculture traditionnelle et familiale, il sera alors question d'y arrimer les autres politiques sectorielles, notamment celles portant sur la Recherche – Développement, le développement des infrastructures, la promotion de l'accès aux intrants, la régulation des échanges commerciaux (interne et échanges internationaux), la fiscalité (réduction des taux, stabilité, optimisation des procédures), le financement, la formation professionnelle et le développement de l'infrastructure qualité.

Parmi ces politiques sectorielles, des réformes rapides sont indispensables pour davantage sécuriser les droits, améliorer et simplifier les procédures d'accès au foncier. En la matière, le GICAM souhaite notamment que le Gouvernement définisse et vulgarise les modalités et critères d'accès aux réserves foncières déjà constituées à l'initiative du MINDCAF.

Monsieur Gabriel MBAIROBE, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural a décliné les avancées majeures enregistrées ces dernières sur le front de la promotion d'une agriculture performante et durable : réhabilitation des fermes semencières, promotion de la mécanisation, adaptation des projets et programmes aux besoins de développements des filières, mise en place d'un fond de refinancement, etc.

Dr. TAÏGA, Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales a invité les opérateurs du secteur privé à investir dans les différentes filières pastorales et halieutiques, qui, en outre, présentent l'avantage d'être moins exigeantes en ressources foncières. Ils pourront pour cela s'appuyer sur les infrastructures récemment aménagées dont un abattoir à Ngaoundéré, des entrepôts de 3000 à 14000 m³ à kribi, Yaoundé, Ebolowa et Ngaoundéré ainsi que sur des programmes d'accompagnement tels que le PRODEL.

Monsieur Henri EYEBE AYISSI, Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières. A préconisé la

concession ou le bail comme formes contractuelles à privilégier par les opérateurs privés dans la quête d'espace pour le développement de projets agropastoraux. Les dispositifs légaux relatifs aux modalités d'accès à la terre sont notamment consignés dans la Circulaire n°001/CAB/PM du 1er avril 2014 relative aux dispositions applicables aux investisseurs pour l'accès à la terre au Cameroun et celles de la Circulaire n°005/PM du 13 juin 2012 relative aux clauses générales applicables aux investisseurs étrangers.

Cette journée, comme les rencontres précédentes, confirme la convergence de vue sur le positionnement de l'agro-industrie au cœur d'un nouveau modèle économique et surtout marque des pas progressifs vers la coalition public/privé au service du turbo agro-industriel ■



**GROUPEMENT
INTER-PATRONAL
DU CAMEROUN**
Agir & réussir ensemble

SALLE DE CONFÉRENCE

Pour vos assemblées générales, séminaires, forums, conférences de presse, etc. dans un cadre agréable et équipé. Un site idéal pour rencontrer vos interlocuteurs.

Capacité : 170 places / 200 places modulables.
Spécificités : cabine de sonorisation, micros fixes et mobiles, pupitre, climatisation, mezzanine, espaces de communication interne (banderoles, oriflammes...), site pour secrétariat, reprographie, possibilité de connexion internet.






SALLES & ESPACES
A LOUER

DOUALA :
 Rue des ministres, Bonanjo -B.P. 829
 Tél. : (237) 233 42 31 41/233 42 64 99
 Fax : (237) 233 43 38 80



L'ÉPREUVE DU DIALOGUE BIPARTITE ET TRIPARTITE

■ Par **Théophile MOULONG**
Membre du Conseil d'Administration GICAM



La valeur du dialogue social est fonction de l'indépendance, de la représentativité et de la capacité des partenaires sociaux à engager ce dialogue, qui peut revêtir une structure bipartite ou tripartite. Mais dans l'un ou l'autre cas il ne saurait intervenir sans un cadre législatif clairement défini.

Telle que définie par l'Organisation Internationale du Travail, l'expression dialogue social inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs selon des modalités diverses, sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun. Ce dialogue peut être bipartite, entre les employeurs et les travailleurs ou tripartite, intégrant ainsi le Gouvernement dans les négociations.

L'objectif principal du dialogue social est d'encourager la formulation d'un consensus entre les principaux acteurs du monde du travail ainsi que leur participation démocratique. Les structures et les processus d'un dialogue social fécond sont susceptibles de résoudre des questions économiques et sociales importantes, de promouvoir la bonne

gouvernance, de favoriser la paix et la stabilité sociale et de stimuler l'économie. Pour permettre le dialogue social, les conditions suivantes doivent être réunies : des organisations de travailleurs et d'employeurs fortes et indépendantes dotées des compétences techniques nécessaires et pouvant accéder aux informations utiles à leur participation au dialogue social;

C'est pourquoi l'OIT a réaffirmé le dialogue social comme modèle de gouvernance en plusieurs occasions, la dernière en date étant l'adoption, à la session de 2008 de la CIT, de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui rappelle que le tripartisme et le dialogue social entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs sont essentiels pour maintenir la cohésion sociale et traduire le développement économique en progrès social.

Le dialogue social bipartite peut prendre la forme d'une négociation collective ou d'autres formes de négociation, de coopération, ou de prévention et de règlement des différends. A cet effet, un cadre de travail avec pour but de relancer les bases du dialogue social bipartite longtemps resté en berne, a été mis en place au GICAM au le 04 Juin dernier, au siège du GICAM, Douala.

A l'unanimité, le constat est clair, l'époque des querelles est révolue et l'urgence est de travailler pour

le bien commun. De ce fait, la tenue du dialogue social bipartite passe par un préalable qui est celui de connaître la santé de l'entreprise de laquelle dépendent les travailleurs et les employeurs ; ceci dans le but de mieux structurer les attentes de tous. Si une entreprise est en mauvaise santé économique, les employés ne peuvent pas s'attendre à un meilleur traitement. Les syndicats disent d'ailleurs ne pas ignorer que ces dernières croupissent sous le poids des impôts et autres taxes douanières. Il est donc dans l'intérêt commun des employeurs et des travailleurs, de mettre ensemble leurs énergies afin d'être une force de propositions face au Gouvernement.

Telles sont les résolutions de cette rencontre qui a abouti à l'adoption d'un cahier de charges pour la marche du dialogue social bipartite. Les problématiques à débattre sont diverses : la couverture Maladie Universelle, le Code du Travail, la promotion du travail décent, l'avenir du travail au regard de la précarité de l'emploi, la digitalisation, le télétravail.

Les Employeurs face au Dialogue Tripartite

Depuis sa création, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) n'a cessé d'encourager le dialogue social. Dans sa version tripartite, le dialogue social permet aux travailleurs, aux employeurs et au gouvernement de discuter ensemble des politiques publiques, de la législation et d'autres prises de décisions ayant des répercussions sur le lieu de travail ou les intérêts des travailleurs et des employeurs. Il est au cœur même de l'élaboration et du contenu du Programme Pays pour le Travail Décent.

Les partenaires sociaux, qui le pratiquent fortifient ainsi la gouvernance démocratique et favorisent le développement d'institutions du marché du travail stables et vigoureuses, aptes à promouvoir la paix et la stabilité économique et sociale à long terme. La revalorisation du SMIG en 2014, l'augmentation des taux des allocations familiales en 2016, la révision de plusieurs conventions collectives tous les deux (02) ou trois (03) ans et la mise sur pieds de commissions tripartites sont autant de victoires du dialogue social tripartite au niveau national.

De plus, les employeurs, sont véritablement des partenaires incontournables dans la concertation. Pour preuve, leur participation permanente au Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social par la contribution des sujets à débattre est une illustration importante.

Il est clair que les organisations d'employeurs contribuent activement dans le cadre du dialogue social à créer les conditions pour l'amélioration du niveau de vie et de travail des salariés. L'on peut donc comprendre que des sujets d'intérêts comme le Projet de Loi sur les prestations sociales, le Projet de Loi portant Code du Travail ou encore le Décret révisant le travail domestique au Cameroun doivent faire l'objet de préalables : une concertation entre les travailleurs et les employeurs afin d'arrêter une position commune dans l'intérêt des deux (02) parties.

De toute évidence, la réalité est bien différente et il faut pour le relever que cela ne profite certainement pas aux partenaires sociaux. La lenteur dans la gestion de certains dossiers comme la révision du Code du travail ou les Employeurs, tout comme les syndicats, avaient soumis au Gouvernement les propositions de réformes à propos depuis quelques années. Toutes les relances faites par le Groupement à ce sujet sont restées muettes. Le Gouvernement s'est isolé pour achever les travaux et fort est de constater que le projet de texte n'est toujours pas complet et qu'il n'est pas accompagné d'un exposé de motifs, permettant ainsi de partager la philosophie du Gouvernement sur la direction à prendre sur la politique de l'emploi. Une autre conséquence de la lenteur est le faible engouement des entreprises à réagir à ce Projet de Loi portant Code du Travail, du fait de sa longue durée à le réviser depuis 1992.

Plus poussée encore, la constitution et la participation à certaines instances de dialogue est à revoir : la Conférence Internationale du Travail ou encore le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale qui sont source de frustration.

Le rôle des Partenaires sociaux

Pour que le dialogue social fonctionne, l'Etat ne peut rester passif même s'il n'intervient pas directement dans le processus. Il lui incombe de créer un climat politique et social stable qui permette aux organisations de travailleurs et d'employeurs autonomes d'agir librement. On peut citer pour le déplorer les crises sécuritaires dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, sans oublier la Région de l'Extrême-Nord avec l'épineux problème de Boko-Haram, exigeant des Pouvoirs Publics de demander un peu plus aux contribuables, et qui agissent ainsi sur le climat social.

Même lorsque les relations sont fondamentalement de nature bipartite, l'Etat doit fournir un soutien essentiel au processus de dialogue en mettant à la disposition des parties un cadre juridique et institutionnel qui leur permette d'agir efficacement.

Mais si la valeur du dialogue social n'est plus à démontrer, des enjeux considérables doivent être pris en compte à chaque palier des négociations, d'abord entre le Patronat et les Syndicats : ces acteurs majeurs et prioritaires du travail gagneraient à tout mettre en œuvre pour construire un environnement social favorable à la prise en compte des intérêts de toutes les parties. Concernant le dialogue social tripartite, la collaboration des représentants du gouvernement, des syndicats et des organisations d'employeurs est incontournable parce qu'ils interviennent en tant que partenaires égaux et indépendants recherchant des solutions à des questions d'intérêt commun. Améliorer le tripartisme est une tâche importante de l'OIT car il va s'en dire que cela participe de la promotion d'emplois décents, la création et l'extension des socles de protection sociale, l'amélioration la productivité ainsi que les conditions de travail et les droits des travailleurs ■



Fiscalité

VOLONTÉ AFFICHÉE, EFFORTS À FAIRE

■ Par Laure KENMOGNE DJOUMESSI*,
Membre du Conseil d'Administration GICAM

L'engagement du Ministre des Finances à écouter le secteur privé inspire confiance, mais les résultats concrets restent peu perceptibles.

Des principales préoccupations relevées par les chefs d'entreprises pesant sur l'environnement des affaires, la question fiscale revient toujours dans le top 3, quand elle n'est pas la première pour plus de la moitié des adhérents de notre Groupement. Une préoccupation centrale qui a donc justifié le renforcement des actions de la Commission Fiscale, parafiscale et douanière du GICAM. Et a entraîné, on s'en souvient, la création d'un comité ad hoc dont les propositions, présentées au ministre des Finances en mai 2018, ont été favorablement accueillies et restituées par le ministre Louis Paul Motaze en personne au cours d'une cérémonie très courue au siège de notre organisation patronale en novembre 2018.

Si le ministre avait lui-même reconnu qu'il était difficile de toucher à la loi de Finances 2019 dont le projet était bouclé au moment où il venait rencontrer le secteur privé, il était évident que l'année 2019 serait centrale dans l'implémentation progressive des propositions faites par le GICAM, à travers une instance créée quelques semaines auparavant : le Comité Permanent de concertation sur les questions fiscales et douanières tel que modifié par la décision n°0000809/MINFI/CAB du 19 octobre 2018. Le secteur privé est représenté dans ce Comité notamment par le GICAM qui occupe la place de Vice-Président, ECAM, la CCIMA, l'ONCF (Ordre National des Conseils Fiscaux) ...

Les premiers travaux de ce Comité ont commencé à la fin du mois de juin 2019 pour s'intensifier aux mois de juillet et août 2019. Compte tenu du démarrage tardif des travaux de ce Comité, seules ont été examinées les propositions formulées par le GICAM pour la Loi de Finances 2020 sans incidence sur le cadrage budgétaire déjà arrêté au moment du démarrage de ces travaux. Il en est résulté la prise en compte de très peu de mesures fortes proposées par le GICAM notamment en matière de rationalisation des règles de délivrance de l'Attestation de Non de Redevance (ANR), d'amélioration des procédures en matière de contentieux fiscal (réduction du montant des consignations, modification des délais de réponse de l'administration). Les propositions de mesures fiscales et douanières pour la Loi de Finances 2020 émanant des Directions Générales des Impôts et des Douanes ont été par la suite présentées et examinées au sein du Comité, preuve d'un échange entre l'Etat et le secteur privé.

Dans l'ensemble l'on doit féliciter la mise en place de ce Comité qui est de nature à permettre un dialogue franc entre l'Etat et le secteur privé. Le fait que les travaux aient commencé tardivement durant l'année 2019 n'a cependant pas permis au secteur privé d'apporter une contribution plus forte à la Loi de Finances 2020. Et il faut espérer que le secteur privé soit davantage entendu dans le cadre de l'élaboration de la Loi de Finances 2021 et de toutes autres mesures

fiscales et douanières adoptées en marge de la Loi de Finances. Pour ce faire, il est important que les travaux du Comité aient lieu de manière plus régulière et démarrent très tôt dans l'année pour marquer une véritable concertation.

Nonobstant ce manquement, la relation entre le ministère des Finances et le secteur privé est restée à la collaboration et à la confiance. Cette année encore, le Ministre des Finances a tenu à rencontrer la Communauté des affaires par une visite au GICAM qui a eu lieu au mois de septembre 2019, durant laquelle il a présenté les propositions de mesures fiscales et douanières pour la Loi de finances 2020 et réservé une oreille attentive aux différentes préoccupations qui lui ont été présentées par les différentes entreprises présentes à cette rencontre. Des audiences ont par ailleurs été accordées à certains opérateurs économiques par le Ministre à l'occasion de cette visite au GICAM.



En tout état de cause, promesse a été faite par Monsieur Louis Paul MOTAZE, de continuer à examiner au sein du Comité permanent susvisé les autres propositions de réforme fiscale émanant du GICAM en vue d'une implémentation progressive, en tenant compte tant des contraintes budgétaires et engagements de l'Etat du Cameroun que des attentes des entreprises en termes d'efforts faits par ce dernier pour les encourager à réinvestir et développer davantage l'économie du Cameroun. Pour ce faire, a-t-il insisté, « le secteur privé doit proposer un calendrier optimal de rencontres avec le ministre des Finances, en tenant compte des repères de référence du calendrier budgétaire de l'Etat. »

Tout en regrettant que la haute administration reste insuffisamment imprégnée de la vision du ministre de ce qu'est la fiscalité dans le développement des affaires, le GICAM reste prêt et œuvrera à mettre en œuvre avec les partenaires de l'Administration, ces orientations stratégiques du ministre. La relance de l'économie et le développement du pays passeront nécessairement par là ■



TIC

LE RÔLE ESSENTIEL DU NUMÉRIQUE, VECTEUR DE L'E-ADMINISTRATION

■ Par Reine Mbang Essobmadje,
Membre du Conseil d'Administration GICAM

Les challenges socio-économiques obligent les sociétés à repenser les mécanismes de la création de valeur.

Chaque institution publique ou privée se doit d'être beaucoup plus dynamique, agile, efficiente et productive pour survivre dans un environnement économique dit VUCA (Volatile, Incertain, Complexe et Ambigu). Dans cette nouvelle donne, le numérique est un levier essentiel et un instrument incontournable.

En effet, le numérique transforme radicalement la gestion des relations publiques-privées incluant une nouvelle forme de partenariat où la transparence et l'obligation de résultats sont en vigueur. La digitalisation va de pair avec des indicateurs essentiels aux respects des droits et devoirs de part et d'autre.

En Afrique comme en Europe, cette digitalisation de l'Administration (e-Gouvernement) est réalisée via des plans nationaux digitaux 2020 ou 2025. Avec pour objectif de tirer le meilleur parti du numérique et d'accroître sa contribution au PIB.

Le Cameroun tout comme les autres nations n'échappent pas au train de la transformation digitale.

Aussi, dans le cadre du plan stratégique Cameroun Numérique 2020, plusieurs axes stratégiques ont été identifiés. En sus, le pays a mis un accent particulier sur son classement dans l'indice du développement d'e-Gouvernement.

L'indice de développement du gouvernement électronique (EGDI) présente l'état du développement du gouvernement électronique des États membres des Nations Unies. L'EGDI est une mesure composite de trois dimensions importantes de l'administration électronique, à savoir: la fourniture de services en ligne, la connectivité des télécommunications et les capacités humaines.

A titre de rappel, l'Administration électronique ou Administration en ligne désigne l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les administrations publiques visant à rendre les services publics plus accessibles à leurs usagers et à améliorer leur fonctionnement interne.

En 2018, le Cameroun était classé 136 sur 193 pays en progression de 19 places par rapport à son classement 2016.

Le défi auquel fait face l'Etat est celui de la mobilisation des ressources et de la collecte des taxes. Le défi auquel fait face au secteur privé est celui de la réduction des lourdeurs administratives aux fins d'accroître la productivité des entreprises par l'amélioration du climat des affaires.

Il apparaît ainsi que la dématérialisation des procédures, leur numérisation, la transformation digitale à la fois du secteur privé et de l'Etat sont des atouts majeurs d'amélioration des performances et de la productivité de l'ensemble.

Leur impact sur les économies est indéniable. En effet, les administrations les mieux classées dans l'e-Government Development Index (EGDI) sont beaucoup plus productives, beaucoup plus efficaces et présentent de meilleurs indicateurs économiques.

Le numérique et la dématérialisation des procédures ont l'avantage d'accélérer le traitement de l'information mais aussi de réduire les lourdeurs administratives, la mauvaise gouvernance et la corruption.

Dans un contexte économique difficile, il est donc utile d'accélérer la transformation digitale des organisations publiques et privées afin d'accroître leur performance et de faciliter la captation des recettes financières, la mobilisation des ressources ainsi que la création de valeur.

Le patronat camerounais, ne peut donc qu'encourager le Gouvernement dans cette démarche, en insistant sur la nécessité d'un dialogue public-privé pour adresser les problématiques les plus urgentes en matière de transformation digitale de l'Administration, celles qui ont un impact immédiat sur l'activité économique et le secteur privé. Cette démarche de co-construction et d'intelligence collective permet de trouver des solutions idoines à des problématiques spécifiques et locales.

A titre d'illustration, on peut citer notamment la mise en œuvre du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur (GUCE). Cette institution permet de fluidifier, accélérer les échanges entre multi acteurs publics et privés dans le cadre d'importation, exportation au Cameroun. Le GUCE offre de nombreux outils de facilitation en matière de commerce transfrontalier, notamment : Le Formulaire unique électronique « e-Force »

Une des activités phare du GICAM durant Promote 2019 a été d'organiser un Digital Meet-Up (DMU) c'est-à-dire une rencontre numérique autour du formulaire e-force du GUCE. L'objectif de cette rencontre était d'évaluer l'apport du numérique au niveau du secteur privé par la facilitation des opérations d'import, export et au niveau du secteur public par une meilleure collecte et mobilisation des ressources de l'Etat.

Le succès de la plateforme e-Force réside dans sa capacité à fluidifier, digitaliser les échanges entre l'ensemble des acteurs intervenants dans les opérations d'importation-exportation.

En particulier, deux éléments font office de levier : le premier consiste en la dématérialisation de la chaîne complète (ensemble des procédures) d'importation-exportation et le second réside dans la dématérialisation des paiements des droits et taxes.

La vulgarisation de cette plateforme et son appropriation par l'ensemble des acteurs a permis d'accroître son utilisation et par ricochet son adoption.

Aussi cette collaboration entre le public et le privé notamment entre le GICAM et les acteurs du secteur public a permis de vulgariser ce mécanisme et a conduit à une meilleure appropriation de ce processus de dématérialisation par l'ensemble des acteurs privés représentés par le GICAM ainsi qu'une meilleure compréhension de son fonctionnement.

Par ailleurs les acteurs du secteur public ont pu échanger sur les limites ou les axes d'amélioration du système. Ainsi le GUCE a signé tout récemment un accord de partenariat avec le Port Autonome de Kribi qui avait aussi pris part à cette activité.

Dans la poursuite de cette dynamique, le GICAM souhaite accompagner l'Etat dans la mise en œuvre et/ou la généralisation des mécanismes d' :

- Identité numérique des entreprises (pour faciliter les opérations administratives)

- Paiements digitaux de type Entreprise vers Administration (Mobile Money, Virement, ...) ■



GICAM-CGECI

MONDIALISATION, INTÉGRATION RÉGIONALE, COOPÉRATION INTER-PATRONATS EN AFRIQUE

■ Par Francis SANZOUANGO,
Directeur de Cabinet du Président du GICAM

Ces deux organisations représentatives du secteur privé au Cameroun et en Côte d'Ivoire montrent depuis quelques années que, entre tempête et brouillard, on peut travailler à créer un environnement propice au développement des entreprises.

Selon l'OCDE, la mondialisation recouvre trois étapes. La première – l'internationalisation – est liée au développement des flux d'exportation. La deuxième – la transnationalité – est liée au développement des flux d'investissement et des implantations à l'étranger. La troisième – la globalisation – correspond à la mise en

monétaire, le cas de la CEDEAO qui regroupe les huit pays membres de l'UEMOA aux côtés de cinq pays anglophones et de deux pays lusophones.

Les Etats Africains sont allés encore plus loin avec la signature de l'Accord portant création de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine, pour laquelle, au 31 décembre 2019, tous les pays du continent étaient déjà signataires et 29 d'entre eux ratificateurs.

Tous ces développements ne sont pas sans effet sur l'action des organisations patronales du continent. Ce d'autant que les regroupements régionaux mettent tous en avant le développement deux choses : (i) un développement tiré par le secteur privé et (ii) la promotion des échanges commerciaux intra-zone. En clair, mondialisation et intégration régionale posent le problème du rôle des organisations patronales sur les plan régional et international. A cet égard, elles doivent concrètement réagir dans deux domaines : l'harmonisation des législations et la densification et l'intensification des relations entre elles sous diverses formes. C'est aujourd'hui la raison d'être de leur existence.

C'est ainsi que le secteur privé dans la SADC s'est organisé sur une base régionale autour de la SADC Business Forum. Il en est de même avec la CEDEAO et la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest (FOPAO), ou encore la CEMAC avec l'Union des Patronats d'Afrique centrale (UNIPACE). Pour ne retenir ici que ces trois exemples. Au niveau continental, pré-existe à l'avènement de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine, Business Africa, l'organisation patronale africaine qui rassemble la majorité des patronats africains. Toutes ces organisations se sont données comme mission, dans leur ressort territorial : la défense et la promotion des intérêts du secteur privé régional, le plaidoyer pour des politiques économiques et sociales qui renforcent la compétitivité des entreprises, l'influence.

Ce n'est pas tout !

L'on observe aussi l'émergence d'une coopération accrue entre ces organisations patronales sous-régionales ou entre organisations patronales nationales appartenant à deux blocs régionaux différents.

C'est le cas des liens que ne cessent de tisser la CGECI (Confédération Générale des Entreprises des Côte d'Ivoire) et le GICAM (Groupement Inter-patronal du Cameroun). Ces deux organisations président actuellement les organisations régionales auxquelles elles appartiennent, la CGECI pour la FOPAO et le GICAM pour l'UNIPACE.

Des liens solides les unissent. De fait, elles ont en juin 2018 relancé la Convention de partenariat qui encadrerait leurs relations depuis novembre 2012, mais dont le potentiel était resté insuffisamment exploité.



Panel d'ouverture de la 8e édition de la CGECI Academy

place de réseaux mondiaux de production et d'information. A ce titre, elle est à la fois une source de menaces, notamment pour les pays faibles économiquement, et une source d'opportunités.

Une des conséquences de la mondialisation et des réalités qu'elle recoupe, aura été une prise de conscience nette de l'enjeu que constitue l'intégration régionale. De fait, la régionalisation est considérée comme l'anti-chambre de la mondialisation, et une sorte de rempart contre ses effets négatifs et un levier pour ses aspects positifs.

En Afrique, depuis plusieurs années, le regain d'intérêt pour l'intégration régionale se manifeste par la multiplication des efforts des Etats de chacune des régions du continent de constituer des regroupements régionaux. Ces mécanismes ont, soit une vocation économique, le cas de la SADC en Afrique Australe ou de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest, soit une vocation à la fois économique et monétaire comme c'est le cas avec la CEMAC. Il arrive même qu'au sein d'un regroupement économique, l'on retrouve un sous-groupe à double mandat économique et

Cette convention est l'expression de leur volonté commune de promouvoir une coopération institutionnelle entre elles. Elle traduit également leur ambition pour le développement d'alliances commerciales et d'investissements entre les entreprises ivoiriennes et camerounaises, sur des marchés devenus par définition hautement concurrentiels dans le contexte d'une économie globalisée.

Le Protocole d'accord de coopération CGECI – GICAM qui symbolise sa rénovation préconise des échanges d'informations entre les deux organisations – ce qui est déjà effectif, ainsi que des visites d'opérateurs économiques entre les deux pays dont les premières devraient intervenir en 2020. L'accent est aussi mis sur le renforcement mutuel des capacités : d'une part, l'apport de l'expertise du GICAM dans la mise en place du futur Centre d'arbitrage de la CGECI, et, d'autre part, l'organisation d'une mission de benchmarking à la CGECI pour des personnels du Secrétariat exécutif du GICAM, ou encore le fait pour le GICAM d'envisager l'institution d'une manifestation-phare à l'instar de la CGECI ACADEMY.

En tout état de cause, et à l'instar de ce fait la CGECI avec son Forum, les organisations patronales africaines, nationales ou régionales doivent résolument s'inscrire dans la modernité. Elles doivent être capables de livrer la réalité des entreprises et leurs attentes dans les débats ou les consultations qui ont cours sur les thèmes majeurs qui interpellent le secteur privé. Qu'il s'agisse de l'environnement des affaires, de la croissance économique, des emplois, des emplois des jeunes, de l'intégration régionale, de la protection sociale, de la gouvernance publique et privée, du rôle de l'Etat, de l'éducation, les organisations patronales et leurs membres chefs d'entreprises ou entrepreneurs, ont des choses à dire et doivent le faire savoir.

Elles sont des forces montantes avec lesquelles il faut compter, car mieux que beaucoup, les chefs d'entreprise et leurs organisations représentatives peuvent aujourd'hui dire comment, entre tempête et brouillard, on peut encore éviter le naufrage et regagner des eaux plus tranquilles. Nul doute, auront-ils alors à cœur de prouver la nécessité de se débarrasser des instruments traditionnels de navigation devenus obsolètes au profit d'autres mieux adaptés ■



La CGECI ACADEMY est le Forum économique annuel du Patronat Ivoirien. Le Président du GICAM y a pris part, comme Invité d'honneur, en 2018. Et aussi en 2019 à l'occasion de la 9^{ème} dont le thème était « Environnement des affaires : quel modèle à privilégier pour le développement des entreprises. Invité Spécial, le Président du Rwanda, SEM Paul Kagame, prit également part aux travaux. Il fut Key Note Speaker d'un Panel de Haut Niveau dont il était par ailleurs panelliste avec comme co-panelliste, le Vice-Président de la Côte d'Ivoire et les Présidents des Patronats du Cameroun et du Sénégal. L'occasion pour le Chef d'Etat Rwandais de partager son approche du développement de l'Afrique et, à cet égard, la place de l'intégration régionale et de la future Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que la qualité de la gouvernance et la nécessité de partenariats entre les Etats et les acteurs du secteur privé, y compris dans les projets de développement.

L'exemple ivoirien est riche en enseignements, qu'il s'agisse de la qualité du concept que de la remarquable organisation de l'évènement. Il faut le saluer ! Il peut inspirer nombre d'organisations patronales du continent.



**GROUPEMENT
INTER-PATRONAL
DU CAMEROUN**
Agir & réussir ensemble

SALLE DE CONSEIL

Pour vos conseils d'administration, assemblées générales et réunions diverses à auditoire réduit.

Capacité : 20 places / 30 places modulables
Spécificités : environnement calme, possibilité de connexion internet.



**SALLES & ESPACES
A LOUER**

Rétroprojecteur, ordinateur portable, vidéo projecteur, imprimante, internet disponibles.

DOUALA :
 Rue des ministres, Bonanjo -B.P. 829
 Tél. : (237) 233 42 31 41/233 42 64 99
 Fax : (237) 233 43 38 80



Intégration sous-régionale

LES PETITS PAS ET LA BONNE CADENCE DE L'UNIPACE

■ Par Alain Blaise BATONGUE*,
*Secrétaire Exécutif du GICAM

En renforçant sa gouvernance interne et en s'attaquant aux problèmes des devises et de la monnaie, l'Union des patronats d'Afrique centrale, en un an, vient de réaliser des avancées remarquables. Evocation.

A son élection le 25 mai 2018 à Douala comme président de l'Union des Patronats d'Afrique Centrale (UNIPACE), Célestin Tawamba, avait pris des engagements qui paraissaient osés : « Nos économies étant liées par une communauté d'intérêts au sein de la CEMAC, il importe que nos actions nationales soient complétées au niveau régional. L'Union apparaît donc comme l'instrument idéal pour servir de passerelle, car l'UNIPACE doit exercer un leadership intellectuel et d'intervention sur les nombreux sujets qui impactent la vie de nos entreprises et affaiblissent le potentiel de croissance de nos économies », avait-il alors indiqué, avant de préciser : « La réalisation de ces nouveaux objectifs assignés à l'UNIPACE passe par une nécessaire refonte de l'Union via « la mise en place de nouvelles dispositions relatives à la gouvernance de notre organisation et ses relations avec la Commission de la CEMAC, ainsi qu'à son mode opératoire ». Il ajoutera le besoin de renforcer l'organisation en l'élargissant « aux organisations patronales de la CEEAC dont les pays ne sont pas membres de la CEMAC », afin d'agrandir le marché.

Les préoccupations concrètes se sont présentées plus vite que prévu auxquelles il a fallu faire face. Il en est ainsi de la nouvelle réglementation des changes adoptée par les chefs d'Etat de la zone CEMAC en décembre 2018 et mise en œuvre par la Banque centrale, la BEAC, dès le 1er mars 2019, qui a créé de nombreux désagréments. Une sortie musclée sur les risques de paralysie des économies et de fermeture en masse d'entreprises du fait de la rareté des devises a ainsi permis à la BEAC d'enclencher un processus d'information et de vulgarisation des nouvelles dispositions.

La séance inaugurale, tenue à l'agence BEAC de Douala le 4 juillet 2019, a permis aux différentes autorités d'expliquer le bien-fondé de la réforme devenue nécessaire, de noter les préoccupations des organisations patronales et des sociétés spécialement chargées des questions pétrolières et minières. Un échange franc, sous la conduite de l'UNIPACE, qui a permis aux uns et aux autres de comprendre que l'application stricte de la réforme ne devait pas conduire à la paralysie des activités économiques.

Une Assemblée Générale extraordinaire de l'Unipace s'est alors tenue le 30 juillet 2019 au siège du GICAM à Douala, avec pour unique sujet de discussions la

question de la nouvelle réglementation de changes et sa conséquence directe, la rareté de devises. Les patrons d'Afrique centrale ont pris acte des mesures annoncées par la BEAC, mais ont estimé qu'elles étaient insuffisantes et ont souhaité rencontrer personnellement le Gouverneur de la Banque centrale pour explorer directement avec lui la situation et les préoccupations des entreprises.

Mesures concrètes de la BEAC

Très réceptif à cette sollicitation, le Gouverneur de la BEAC accordera au Président de l'Unipace, Célestin Tawamba et à la forte délégation qui l'accompagnait au terme de laquelle les premières mesures concrètes ont été annoncées : assouplissement de certaines dispositions et organisation systématique de séminaires d'information et, surtout, report du délai d'application des mesures destinées aux sociétés minières et pétrolières, du 1^{er} septembre au 10 décembre 2019, puis prolongé au 31 décembre 2020.

Une première évaluation a pu ainsi être faite à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire de l'UNIPACE tenue le 24 septembre 2019 à Brazzaville au Congo. Ainsi, malgré quelques notes positives relevées dans le traitement des dossiers dans certains pays (en particulier au Gabon et au Cameroun), l'UNIPACE relèvera que les difficultés demeurent dans l'ensemble de la sous-région. Difficultés liées à la traçabilité des opérations, aux délais pas toujours précis, à la liasse des documents demandés qui n'est pas harmonisée, et aux coûts qui semblent être à la tête du client. Chaque organisation patronale a donc pris attache avec son autorité monétaire pour demander des précisions.

La dernière Assemblée Générale (la 3^e en un an !), tenue le 13 décembre 2019 à Libreville en marge des festivités marquant le 60^e anniversaire de la Confédération Patronale Gabonaise a été marquée par les préoccupations du patronat sous-régional sur le climat des affaires, la difficile conjoncture économique et la faiblesse du commerce intra-régional. A cet égard, le communiqué final du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEMAC qui a eu lieu le 22 novembre, a particulièrement retenu leur attention.

Les membres de l'UNIPACE relèveront, pour s'en désoler, que DOING BUSINESS 2020 classe les pays de la Zone CEMAC au plus bas de l'échelle, avec des rangs qui vont de la 167^{ème} position à la 184^{ème}. En outre, ils noteront que, malgré des programmes d'ajustement et de relance économiques (PREF CEMAC) engagés avec le FMI, la situation économique de la Zone reste difficile, comme l'ont confirmé les Chefs d'Etat le 22 novembre à Yaoundé.

Avenir du Franc CFA

Prenant en compte la baisse consécutive du moral des chefs d'entreprise, les membres de l'UNIPACE appuient la volonté des Chefs d'Etat d'améliorer le climat des affaires par l'engagement d'importantes réformes structurelles propres à promouvoir l'investissement privé, diversifier les économies de la Zone afin les rendre plus compétitives. Dans le même temps, ils recommandent aux Chefs d'Etat l'accélération du processus d'intégration régionale, ce qui aurait pour effet de préparer la CEMAC à tirer le meilleur profit de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine.

L'UNIPACE note avec intérêt que les Chefs d'Etat « ont réaffirmé leur volonté de disposer d'une monnaie commune stable et forte... et ont décidé d'engager une réflexion approfondie sur les conditions et le cadre d'une nouvelle coopération » au sujet du Fcfa. Et que, ce faisant, « ils ont chargé la Commission de la CEMAC et la BEAC de proposer, dans des délais raisonnables, un schéma approprié, conduisant à l'évolution de la monnaie commune ». Se félicitant de la reconstitution des réserves de change communautaires, les membres de l'UNIPACE en appelle à l'accélération du retour en cours à la normale des délais des traitements de transferts.



Face à toutes ces questions épineuses, les membres de l'UNIPACE ont rappelé la disponibilité du secteur privé sous régional à jouer sa partition et à formuler des propositions concrètes à l'amélioration de l'environnement des affaires et au bon fonctionnement des institutions sous régionales à caractère économique, financier ou social.

Car sur la question de l'avenir du Franc CFA, le GICAM, au nom de l'Unipace, avait pris les devants en organisant un Débat en avril 2019 sur la question : F CFA, Atout ou frein à l'émergence des pays de la zone CEMAC ?

Considérant qu'il est difficile d'aborder la question du développement sans questionner la capacité des instruments monétaires à accompagner les pays de la CEMAC dans la quête d'un nouveau souffle, le souhait du GICAM était alors de recentrer le débat sur le Franc CFA autour des préoccupations des entreprises. En faisant ressortir des nombreuses controverses, en brisant le tabou, en éloignant la peur à travers un échange vrai, utile, nécessaire, constructif et responsable pour s'édifier mutuellement et dégager une balance objective entre les avantages et les inconvénients des mécanismes qui gouvernent actuellement notre zone monétaire.

Les échanges furent nourris. Et, en ayant osé une thématique pour le moins "risqué" au regard de la controverse qu'elle suscite, le Groupement a posé les jalons pour des réflexions plus approfondies, plus inclusive sur la politique monétaire, pilier essentiel des politiques de développement car les échanges aussi riches qu'ils soient semblent avoir soulevé bien plus de questionnements que de réponses. Finalement, atout ou frein, la question reste définitivement évolutive. Mais s'il est un consensus qui s'est dégagé ce soir pluvieux d'avril 2019, c'est bien la nécessité pour les créateurs de richesse d'être éclairés dans l'orientation des réformes et la définition de la politique monétaire dans les Etats de l'Afrique Centrale.

De manière générale, au cours des trois rencontres statutaires organisées par le patronat sous régional, les membres ont noté, sur l'environnement économique, des problèmes de gouvernance, avec une fiscalité peu propice au développement des entreprises. L'UNIPACE indiquera la nécessité d'avoir des instruments pour mesurer la situation économique globale de la sous-région. Car il faut un Plan d'Urgence Economique de la zone Cemac, devant prendre en compte la double dimension économique et sécuritaire de la crise dans la sous-région et fait obligation au patronat sous-régional d'éclairer la Commission et les Etats sur les enjeux du processus d'intégration régionale, et de la santé des entreprises de la sous-région.

Du plan d'action adopté, il ressort : le renforcement de la position de l'UNIPACE en tant que représentant du secteur privé communautaire et interlocuteur de la Commission de la CEMAC et des institutions à caractère économique, financier et social ; la veille sur les performances économiques de la zone, le commerce intra-communautaire et les processus d'intégration régionale ; le développement de Projets UNIPACE à impact régional ; la mobilisation de financements de

l'Union européenne et des autres institutions de partenariat ; l'Extension aux pays membres de la CEEAC et non membres de la CEMAC.

Sur ce dernier objectif, vu ses missions et ses ambitions, il a été arrêté d'étendre l'UNIPACE à l'organisation patronale du dernier pays non encore représenté, à savoir la Guinée Equatoriale, ainsi qu'aux organisations patronales des pays de la CEEAC non-membres de la CEMAC. La facilitation du Bureau international du Travail (BIT) sera sollicitée à cet égard. Cette dernière a marqué son accord pour accompagner l'UNIPACE sur le double plan technique et financier dans cette opération.

En toute cohérence et pour faire face à ces défis majeurs, il a été décidé de doter l'Union de nouvelles capacités de financement et d'un budget de fonctionnement assis sur des cotisations versées annuellement par les patronats membres. Avec tous ces prémisses, l'année 2020 devrait inciter à l'optimisme dans la prise en compte des préoccupations du patronat sous régional ■



Zone de Libre Echange Continentale Africaine

NOUVELLE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉS POUR LE SECTEUR PRIVÉ AFRICAIN

■ Par Emmanuel de TAILLY,
Vice-Président GICAM

La Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) peut à juste être considérée comme l'un des processus d'intégration économique intrinsèques à l'Afrique les plus remarquables tant dans sa conduite que dans ses ambitions. Depuis le 18^{ème} sommet des Chefs d'Etat de l'UA, tenu en janvier 2012, et l'adoption d'un plan d'action visant à stimuler le commerce intra-africain et l'approbation, par les Chefs d'Etats et de gouvernements d'un document cadre pour l'accélération de la mise en place de la ZLEEC, le calendrier et les échéances de cette initiative ont été respectés..

A partir de cette date, les négociations se sont appuyées sur les progrès déjà réalisés sur le continent, notamment l'expérience pionnière de la zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC et le 21 mars 2018 à Kigali, 44 des 54 pays africains dont le Cameroun ont signé l'Accord portant création la ZLECAf.

Comme la plupart des acteurs économiques africains, le patronat camerounais a accueilli cette annonce avec enthousiasme. La ZLECAf ouvre en effet de nouvelles perspectives pour le développement des relations commerciales, l'accélération des processus d'intégration sous-régionaux. Les entreprises disposeraient ainsi d'un espace d'expression plus grand dans leur quête de performance et leur volonté de contribuer de manière plus accrue à la création des richesses et des emplois.

Mais comme toute réforme, l'avènement de la ZLECAf suscite également des inquiétudes et des interrogations.

1/ ZLECAf : Avancées et perspectives

L'Accord de Kigali qui consacre l'avènement de la ZLECAf a été signé le 21 mars 2018 à Kigali par 44 pays, dont le Cameroun. A fin novembre 2019, 54 pays l'avaient déjà signé et 28 l'avaient ratifié. L'instrument de ratification du Cameroun a été signé le 31 octobre 2019 après promulgation de la Loi N° 2019/010 du 19 juillet 2019 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord. La ZLECAf est définitivement entrée en vigueur le 30 mai 2019 (après 22 ratifications, Article 23) et l'ouverture des frontières devrait démarrer le 1^{er} juillet 2020.

A travers ZLECAf, l'UA confirme son orientation néolibérale en adoptant, en 2001. L'accord est ainsi une étape majeure dans le processus d'intégration africaine, devant aboutir à la Communauté économique africaine (CEA), objectif de l'Agenda

2063 de l'UA intitulé- L'Afrique que nous voulons, soit une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ».

La ZLECAf concerne le Commerce des marchandises, le Commerce des services, l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence. S'agissant du Commerce de marchandises, le schéma de démantèlement tarifaire repose sur trois catégories de produits:

- Groupe principal (90% de lignes tarifaires), à libéraliser sur une période de 5 ans pour les non Pays les Moins Avancés (PMA) et 10 ans pour les PMA.
- Groupe des produits sensibles (7% de lignes tarifaires), à libéraliser en 10 ans pour les non PMA et 13 ans pour les PMA, avec un moratoire de 05 ans dans le cadre des modalités spécifiques.
- Groupe des produits d'exclusion (3% de lignes tarifaires), possibilité de révision tous les cinq ans

L'offre actuelle de la CEMAC exclut de la libéralisation (Groupe 3) les produits suivants :

• Farine de froment (blé)	• Pâtes alimentaires
• Farine de maïs	• Jus de fruits naturels
• Huile de palme brute	• Ciments portland
• Huile de palme raffinée	• Ciments colles
• Bonbons	• Profilés d'aluminium
• Sucres	• Défrisants
• Gommages à mâcher (chewing-gum)	• Savon de toilette et gels de douche

Des simulations de l'impact potentiel de cet Accord indiquent qu'à court terme, la réduction des barrières tarifaires réduira les recettes tarifaires de plusieurs pays d'Afrique Centrale. Cependant, les simulations indiquent que ces pertes seront largement compensées par les bienfaits socio-économiques dégagés à long terme par la mise en œuvre de l'accord, notamment:

- une hausse du revenu des ménages de l'ordre de près 469.18 Millions de dollars US à l'horizon 2024;
- un accroissement du PIB réel de 0,39% ;
- Les exportations agro-alimentaires connaîtront une augmentation allant jusqu'à 6,40% suivies respectivement des secteurs industriels (jusqu'à 4,73 %), miniers (jusqu'à 4,39 %) et des services (jusqu'à 0,93 %) à l'horizon 2030.

Le Cameroun élabore actuellement une stratégie de mise en œuvre de cet Accord avec l'appui de la Commission économique de l'Union Africaine. Il s'agit notamment d'explorer les voies et moyens susceptibles au pays de capitaliser au mieux les

opportunités de la ZLECa, notamment dans la conquête des marchés sous-régionaux et régionaux.

Si l'on s'en tient à ces considérations, l'on pourrait tomber dans le piège de la démesure dans l'expression des attentes placées en cet Accord en le percevant comme une panacée aux nombreux problèmes de développement des pays africains. Que nenni ! De nombreux facteurs obligent à la modération, l'accord charriant par ailleurs autant d'opportunités que de menaces.

2/ Les barrières douanières sont loin d'être le principal obstacle au commerce intra africain

De par sa nature la ZLECa est essentiellement un accord de libre échange devant consacrer l'élimination des barrières douanières et tarifaires dans le cadre des échanges commerciaux intra africains. Ses bénéfices réels seront donc à la hauteur du poids que représentent actuellement les droits de douanes comme obstacles au développement des relations commerciales entre les pays africains.

L'examen du commerce intra-africain montre que celui-ci a très peu évolué. Il tourne autour de 12%-15 % des échanges de l'Afrique, bien inférieur aux échanges internes des autres. A côté des droits de douane, d'autres facteurs expliquent cette faiblesse des échanges intracontinentaux : la structure des échanges, le déficit d'infrastructures et les barrières non tarifaires.

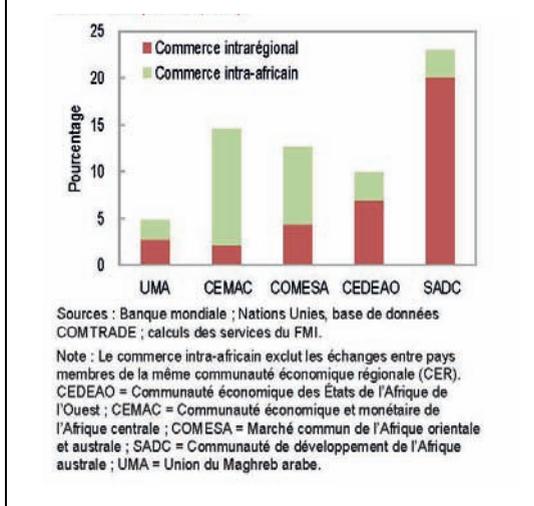
S'agissant des barrières non tarifaires, l'Accord affiche de bonnes ambitions quant à leur élimination mais force reste de constater que les négociations sur cette question n'ont pas avancé au même rythme que celles portant sur les barrières tarifaires. De plus, l'essentiel des barrières non tarifaires est loin d'être codifié (normes, règlements techniques, mesures SPS, ...). Dans les faits, le commerce intra-africain est surtout freiné par les tracasseries et les pratiques illicites. Dans son étude Briser les Obstacles au Commerce Agricole Régional en Afrique Centrale publiée en Août 2018, la Banque Mondiale indique que le potentiel de commerce régional en Afrique Centrale n'est pas encore réalisé en raison principalement :

- de la faiblesse des liens entre les agriculteurs et les marchés,
- de la mauvaise qualité des infrastructures de marché ;
- des coûts élevés du commerce résultant de la corruption le long des corridors de commerce régionaux.

Figure : Importations intrarégionales des CER en % du total des importations, FMI 2015

L'expérience des communautés économiques sous-régionales comme la CEMAC montre en effet qu'il ne suffit pas de réduire les droits de douane pour accélérer l'intégration commerciale régionale. Il faut s'attaquer à d'autres obstacles majeurs comme la logistique du commerce et,

Figure : Importations intrarégionales des CER en % du total des importations, FMI 2015



dans une moindre mesure, l'infrastructure, en particulier dans les pays enclavés et à faible revenu.

3/ Quelle convergence commerciale sans convergence économique ?

Comme tout Accord de libre-échange, la ZLECa est un pari. Celui selon lequel les pays les plus avancés vont entraîner les autres. Par mimétisme institutionnel, par diffusion de savoir et de savoir-faire, à travers la libre circulation des marchandises et des services (ainsi que des personnes), la suppression des frontières peut permettre aux pays qui sont moins avancés de rattraper une part de leur retard.

Cependant, l'histoire, passée et en cours indique que « le commerce, c'est la guerre » et une guerre dont les gagnants sont, en général, toujours les mêmes : les économies capitalistes déjà les plus dynamiques, qui, par ailleurs, ont souvent été à l'initiative de la vague actuelle des projets d'accord de libre-échange.

Même la CNUCED tempère : la vague libre-échangiste a pour corollaire « l'érosion continue de la marge d'action » des « pays en développement », surtout sur les pays dits "moins avancés" (PMA) ou "pauvres". L'analyse économique la plus conventionnelle suggère qu'au moins une section à l'intérieur d'un pays – parfois même une large section – sort perdante du libre-échange ».

S'il est avéré que le libre échange permet aux pays de se spécialiser dans la production des biens et des services pour lesquels ils détiennent un avantage comparatif et d'exploiter les économies d'échelle, ce qui dope la productivité et la croissance, le commerce international induit aussi des coûts, et ses retombées ne se répartissent pas forcément de manière uniforme entre les pays et au sein de chaque pays. Les arguments en faveur de la libéralisation du commerce intra-africain

insistent en général sur les gains globaux et à long terme, rarement sur les dommages à court terme pour les industries ou groupes qui sont les plus exposés.

Au sujet de ces dommages, la situation du Cameroun, pays à économie relativement diversifié, mais adossé sur un géant économique, le premier d'Afrique mérite une attention particulière. L'une des questions critiques est celle de la fiscalité. Selon l'étude «Paying Taxes 2017» du cabinet PwC et la Banque mondiale, le taux d'imposition total moyen des entreprises est de 34,3% au Nigéria contre 57,7% au Cameroun ; un différentiel qui pourrait s'avérer fatal aux ambitions d'industrialisation du pays.

4/ Le piège des procédures administratives

L'effectivité du démantèlement tarifaire est conditionnée entre autres par la finalisation des négociations sur des questions clés comme l'adoption des règles d'origine avec en toile de fond les modalités de coopération entre les administrations douanières, l'administration de la preuve d'origine, l'entente sur les normes et la réglementation concernant les produits et sur les procédures de recours commerciaux, de protection des industries émergentes et les exceptions générales.

Comme cela a été le cas pour d'autres accords de cette nature, les négociations sur ces questions peuvent remettre en cause les ambitions initiales et déboucher sur des exigences réglementaires complexes finalement dissuasifs pour les bénéficiaires potentiels.

En définitive, la ZLECAf ne pourra considérablement stimuler les échanges commerciaux intrarégionaux en Afrique que si les leviers tarifaires et non tarifaires sont simultanément activés. Les réductions devraient être complétées par des politiques ciblant les obstacles non tarifaires. Améliorer la logistique du commerce (à l'exemple des services douaniers) et remédier à la médiocrité de l'infrastructure pourraient être jusqu'à quatre fois plus efficace qu'une baisse des droits de douane pour stimuler les échanges.

A l'heure où le Cameroun est engagé dans la formulation de sa stratégie de développement pour la prochaine décennie, le GICAM considère que le ZLECAf ne pourra être une opportunité que si le pays saisit cette occasion pour revoir son modèle de développement. Le livre blanc que le Groupement rendra public au début de l'année 2019 formule des propositions concrètes dans ce sens ■



Diffusez vos annonces publicitaires sur le site Internet du **GICAM** !

www.legicam.cm, c'est :



- 10.000 visiteurs par mois aux quatre coins du globe,
- Un espace publicitaire digital à la hauteur de vos attentes,
- Un puissant vecteur de communication pour votre entreprise.

Douala • Rue des Ministres, Bonanjo • B.P. 829 Douala
Tél. : 00237 233 42 31 41 / 233 42 6 99 / 696 43 21 93 • Fax : 00237 233 43 38 80
E-mail : gicam@legicam.cm • dsamou@legicam.cm • Site web : www.legicam.cm



BAD / Secteur Privé

NOUVELLE ORIENTATION PAR L'INVESTISSEMENT ET PAR LES INFRASTRUCTURES

■ Par Pierre KAM,
Membre du Conseil d'Administration GICAM

L'un des objectifs de la dynamique de refondation engagée par le nouveau Conseil d'Administration du GICAM est de bâtir un GICAM d'influence en s'investissant à la production d'un «livre blanc de l'économie camerounaise», sorte de regard alternatif de la situation réelle du secteur privé, qui dresse un diagnostic objectif, formule des perspectives et des propositions réalistes de développement.

Afin de réaliser cet objectif, une démarche préalable a consisté à changer de démarche et de se rapprocher des partenaires au développement qui traditionnellement avaient pour principal interlocuteur, les pouvoirs publics.

Les activités de la BAD au Cameroun nécessitent méritent ainsi une attention particulière, si tant est que le secteur privé a pur ambition d'être au cœur des politiques publiques qui ne peuvent se construire sans l'apport substantiel des partenaires au développement.



La reclassification du Cameroun depuis le 1er juillet 2014 au statut de Pays Mixte (passage de pays à ressources exclusivement FAD à pays à ressources mixtes : BAD et FAD) lui a permis de disposer de plus de ressources qui lui ont permis de financer de manière moins onéreuse son programme de développement économique, notamment ses investissements structurants dans le cadre de sa politique d'émergence. Pour ce faire, une plus forte contribution du secteur privé dans le système productif national et dans le financement de son investissement apparaît nécessaire, au regard des contraintes majeures liées à la vision de faire du

Cameroun un pays émergeant en 2035

Une démarche engagée par la BAD dans le cadre de la sensibilisation de sa nouvelle orientation l'a amené à organiser une rencontre avec les opérateurs économiques camerounais, sur la promotion et le financement du secteur privé au Cameroun les 28 au 29 mars 2019 à Douala.

La nouvelle politique de la BAD qui l'amène à un changement de statut financier est le montant total de ses investissements au Cameroun depuis 1972 de seulement 1000 milliards de francs CFA au Cameroun, soit 1,7 milliard de dollars, dans plusieurs secteurs, pour un total de 25 projets au 31 décembre 2018. Dans cet investissement, il se trouve que la part des opérations relevant du secteur privé n'atteignait que 11% du total des engagements dans le pays.

« Nous pensons que cette situation constitue un paradoxe. En effet, la banque dispose d'instruments de financement dédiés au secteur privé. Malheureusement, ces instruments ont été relativement peu déployés au Cameroun », regrette Solomane Kone, le responsable pays de la BAD au Cameroun.

Selon lui, la BAD possède des expériences probantes de développement du secteur privé, mais souligne que « la problématique qui se pose, au regard des enjeux, c'est de changer d'échelle en Afrique centrale et d'aller plus loin ».

C'est dans cette perspective, précise-t-il, qu'intervient ce séminaire qui, à l'en croire, vise à « rapprocher les deux partenaires - la Banque africaine de développement et le secteur privé camerounais - dans un souci d'échange d'informations pour changer de paradigme ».

Pour sa part, le directeur général région Afrique centrale de la BAD, Ousmane Dore, a déclaré que « cette rencontre avec les milieux d'affaires camerounais, a pour objectif de promouvoir un secteur privé compétitif et dynamique tant au plan national que régional ». « L'ambition de la Banque africaine de développement est de changer de cap. Preuve en est avec cet événement régional. Nous commençons par le Cameroun pour son potentiel et son rôle de locomotive pour la sous-région », a-t-il fait savoir.

Rappelant « qu'en 2018, les opérations approuvées pour le secteur privé ont atteint près de 23% dont seulement 3% pour l'Afrique centrale contre plus de 39% pour les autres pays du continent », il a souligné « la nécessité d'accroître le nombre et le volume des opérations relevant du secteur privé en Afrique centrale ».

Notons que la coopération entre la BAD et le Cameroun s'articule autour de la stratégie d'intervention-pays, qui accompagne la stratégie de développement du pays dans le cadre du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE). « Dans cette dynamique, et au plan institutionnel, la Banque dispose d'une stratégie de développement du secteur privé, qu'il convient de déployer en allant plus loin dans la mobilisation des ressources des secteurs public et privé pour une mise en œuvre effective des High5 », a plaidé Solomane Kone,

- Les opérations de financement des projets et programmes (financement souverains)

- Le financement des activités à forte intensité de savoir, (études analytiques et diagnostiques, le dialogue sur les politiques, les services consultatifs et la diffusion du savoir)

- les opérations de financement du secteur privé et d'autres opérations de financement à garanties non souveraines, accompagnées d'une assistance technique.

Dans cette optique de financement du secteur privé, il est à relever que le Conseil d'administration du Groupe de la BAD a adopté une nouvelle Stratégie d'intervention de la pour le Cameroun couvrant la période 2015-2020. Cette période de 6 ans coïncide avec l'horizon restant du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi du Cameroun (DSCE 2010-2020), qui est la déclinaison de la « Vision 2035 du Cameroun ».

La stratégie de la Banque est ainsi axée sur deux piliers visant pour le premier, le renforcement des infrastructures pour une croissance inclusive et durable et pour le second, le renforcement de la gouvernance sectorielle pour l'efficacité des investissements.

Les aspects essentiels de fonctionnement de la BAD des opérations de la BAD vis-à-vis du secteur privé portent sur :

- les activités de prêts et

- Les activités hors prêts

Pour réaliser les opérations New Deal pour l'énergie en Afrique l'énergie, la BAD collabore tant avec le secteur public que le secteur privé. **Exemple de l'accord pour un prêt de 150 millions d'Euros pour le financement du projet de construction du barrage de Nachtigal pour une capacité de 420MW**. Il en est de même avec les domaines de l'agriculture ; de l'industrialisation ; du transport et du développement humain (objectif : accélérer la transformation sociale et économique de l'Afrique à travers la fourniture à 50 millions de jeunes, des compétences utiles sur le marché du travail et créer 25 millions d'emplois) qui sont autant d'axes d'intervention de la banque en Afrique en général et au Cameroun en particulier ■



Objectifs à long terme de la BAD

Dans cette mouvance de redéfinition du mode de fonctionnement de la BAD, trois objectifs sont visés à long terme : (i) l'amélioration du climat de l'investissement et des affaires; (ii) le développement des infrastructures, de façon à assurer aux acteurs du secteur privé et aux ménages un accès accru à des services économiques et sociaux fiables; et (iii) le développement des entreprises privées. La Banque s'emploiera également à régler des questions transversales telles le genre et la jeunesse, le changement climatique et l'intégration régionale.

En termes d'opérationnalisation, des outils pertinents de la mise en œuvre de cette Politique seront fondés sur une combinaison stratégique :

Critères d'éligibilité

- L'entreprise/le projet doit être situé(e) et enregistré(e) dans un pays membre régional de la Banque, que les promoteurs soient des investisseurs africains ou non.
- L'entreprise/le projet doit être détenu(e) en majorité (51 % et plus) par des investisseurs privés, ou par une entité publique dotée d'une assise financière solide et d'une autonomie de gestion avérée.
- Les projets doivent servir à la création, à l'expansion, à la diversification et à la modernisation d'entreprises de production (CAPEX par exemple). Le commerce direct n'est pas éligible à un financement.
- L'importance de l'investissement est déterminée par les capacités financières du débiteur unique et par d'autres considérations prudentielles.
- L'apport maximal de la BAD ne saurait excéder 33 % du coût total du projet. Toutefois, il peut être plus élevé pour les start-ups, s'il s'agit de projets d'expansion de structures existantes. L'apport minimal de la BAD est généralement supérieur à 3 millions de dollars EU.
- L'entreprise/le projet doit faire preuve d'une grande intégrité, jouir d'une bonne réputation et avoir une base financière appropriée.



Formation et Financement

LA QUÊTE INLIASSABLE DU GICAM AU PROFIT DES PME/PMI

■ Par André KJAM,
Membre du Conseil d'Administration GICAM

Il est aujourd'hui de notoriété dans toutes les économies du Monde, que la PME/PMI est au centre du développement du tissu économique. En effet, son rôle dans le développement de la croissance, la production de la richesse et la création des emplois n'est plus à démontrer, et le Cameroun n'échappe pas à cette règle.

Au Cameroun, la PME/PMI fait face à d'énormes difficultés qui entravent son développement et par ricochet celui de l'économie camerounaise toute entière. Parmi ces difficultés, les plus systémiques portent sur le déficit en formation de son personnel et ses difficultés à accéder au financement.

Le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM), principal organisation du patronat camerounais, n'a de cesse depuis plusieurs années, arrêté de rechercher des solutions adéquates au déploiement efficace des entreprises au Cameroun et particulièrement des PME/PMI. Dans cette démarche, plusieurs conventions de partenariat ont été signées avec différentes structures parmi lesquelles des partenaires techniques et financiers. Dans ce registre, l'on peut citer, le projet SUNREF (Sustainable Use of Natural Ressources and Energy Finance), et le projet de construction des Centres de Formation Professionnelle Sectoriels (CFPS). Pour ce dernier projet, les entreprises membres du GICAM se sont engagées formellement non seulement à recourir aux Centres pour la formation de leurs employés, mais aussi à participer à la formation des jeunes camerounais à la recherche d'un emploi. Bien que les attentes des patrons camerounais en soient grandes, il est à noter que les centres en questions attendent toujours d'être implémentés.

A coté de l'importante problématique de la formation, celle du financement des entreprises, et particulièrement de la PME/PMI reste au cœur d'une préoccupation majeure. Malgré l'engagement pris par l'Etat du Cameroun pour la création de deux structures dédiées, notamment la Banque Camerounaise des PME (BCPME) dont vocation est de financer les PME, et la Banque de l'Agriculture, essentiellement tournée vers le financement de l'agriculture, les résultats escomptés non seulement laissent les acteurs totalement sur leur faim, mais en plus appellent de grandes interrogations sur la suite de ce processus, fort de ce que la seule des deux banques en question jusqu'à ce jour créée par l'Etat est en cours de recapitalisation depuis Janvier 2019.

Pour enrichir le débat, participer à comprendre et à lever les écueils, et contribuer à la recherche des voies et moyens pouvant permettre une relance plus adéquate du processus ainsi engagé et aujourd'hui

presqu'en léthargie, la Commission PME et Financement du secteur Privé du GICAM a cru devoir engager la présente réflexion.

I- LA FORMATION PROFESSIONNELLE : PRÉALABLE À L'ÉMERGENCE ET À L'EFFICACITÉ DES PME / PMI

L'absence d'une franche concertation entre le patronat et le système éducatif n'a pas toujours favorisé la mise sur le marché de l'emploi au Cameroun d'un personnel formé répondant aux attentes des entreprises et plus particulièrement des PME/PMI. Malgré la réaction de l'Etat au travers de la professionnalisation de l'enseignement, les PME/PMI sont restées sur leur faim du fait d'un manque réel sur le marché de l'emploi au Cameroun, d'un personnel qui leur est de prédilection, et que constituent les ouvriers et techniciens qualifiés et bien formés.

Selon des enquêtes de l'Institut National de la Statistique (INS) sur l'éducation au Cameroun, sur 36.665 diplômés du supérieur en 2012, seuls 600 (1,6 %) ingénieurs ont été formés, 1.470 (4 %) jeunes diplômés du DUT (Diplôme Universitaire Technique), 146 (0,4 %) médecins formés. Au cours de la même année, les SAR/ SM (Section Artisanale Rurale et Section Ménagère) ont formé en tout 3.100 jeunes, les centres de formation privés quant à eux en ayant formé 8.107.

Du fait d'un certain nombre d'entraves, une bonne frange du peu d'ouvriers et techniciens bien formés disponibles sur le marché de l'emploi, n'a pas souvent pu accéder à la demande pourtant réelle des PME/PMI, se retournant malheureusement vers le secteur informel ou à des métiers n'ayant rien à voir avec leur formation initiale et leur niveau de compétence.

Face à cet état de fait, dans le but de palier ce manquement, et d'apporter sa contribution à résoudre cet épineux problème auquel font face les PME/PMI, le GICAM depuis 2012 s'est engagé aux côtés du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), et de l'Agence Française de Développement (AFD), dans le projet de mise en place de deux (02) centres de formation professionnelle sectoriels (CFPS) pour la formation, la mise à niveau et éventuellement le perfectionnement des techniciens et ouvriers spécialisés dans les métiers de la maintenance industrielle, du transport/logistique et de l'agro-industrie.

Pour préparer l'entrée en service des CFPS, le GICAM et le MINEFOP ont sollicité une expertise internationale notamment pour :

□ La mise en place et la stabilisation au sein du GICAM d'une compétence en ingénierie de formation au service des entreprises grâce à la

formation et l'accompagnement du Conseiller Formation recruté par le GICAM ;

- L'implication du GICAM et des entreprises partenaires dans la promotion du projet de mise en place des Centres de Formation Professionnel Sectoriels (CFPS) ;
- L'élaboration des modules prioritaires en réponse aux besoins urgents en formation dans les domaines identifiés au sein des entreprises ;
- la formation des formateurs ;
- L'organisation des sessions spéciales de formation en attendant l'ouverture effective des Centres (en partenariat avec des centres de formation existants ou des entreprises disposant de plateaux techniques adéquats), de manière à apporter un début de réponse aux besoins urgents exprimés par les entreprises.

Un recensement en 2016 des informations sur les corps de métiers concernés et sus cités, a permis de démontrer que les besoins en formation sont effectifs, et les attentes des patrons vis-à-vis des CFPS grandes. Malgré cet engouement du patronat, il est à déplorer qu'aucun des deux centres de formation en question n'ait vu le jour jusqu'à ce jour.

S'agissant du projet CFPS pour lequel le GICAM est très impliqué et dont les attentes des patrons sont grandes, il est aujourd'hui non seulement très important qu'il soit entrepris, mais qu'en plus, son approche initiale soit enrichie de modules complémentaires fiables, visant à outiller les apprenants de véritables capacités à créer des PME/PMI.

II- LE FINANCEMENT DES PME/PMI, GOULOT D'ÉTRANGLEMENT

Comme dans la plupart des pays africains, l'un des véritables goulots d'étranglement dans la création et le développement des PME/PMI, réside dans leur difficile accès au financement. En général de petite taille, de capacité et de niveau de production réduits, les PME/PMI ne trouvent pas toujours grâce auprès du système financier actuel au Cameroun, beaucoup plus retourné vers le financement des grandes entreprises et les demandes de l'Etat en financement.

Pour la très grande majorité des institutions financières actuelles au Cameroun, prêter aux PME/PMI est considéré comme plus risqué, avec comme corollaire en cas de financement, des taux d'intérêts prohibitifs. L'argument majeur en général évoqué par le secteur financier à l'encontre des PME/PMI par les institutions financières, étant le niveau très élevé du risque à leur accorder des prêts, et leur insolvabilité compte tenu d'un historique récent de taux très élevé de crédits non remboursés et de garanties non réalisées.

Bien que les PME/PMI soient la plupart de temps des entreprises unipersonnelles ou des entreprises familiales, caractérisées malheureusement par une structuration et un mode de gestion approximatifs,

toutes choses qui répugnent le secteur financier, il y a lieu malgré tout, de remettre à l'ordre du jour, la problématique de leur financement, fort de ce que ces types d'entreprises sont au-delà de tout, l'incontestable et incontournable levier au travers duquel l'économie croîtra, ou ne croîtra pas.

Une étude analysant l'endettement auprès des banques de PME/PMI du secteur manufacturier dans six pays d'Afrique au cours des années 90, est parvenue à la conclusion que la réticence des banques à accorder des prêts aux PME/PMI, relève moins d'une insuffisance de rentabilité de ces dernières, que de préjugés de ceux-ci envers elles. D'autres études démontrent que le ratio crédit au secteur privé sur PIB n'atteint que 18% en moyenne en Afrique – par rapport à 30% en Asie du Sud et 107% dans les pays à haut revenu – et seulement 11% dans les pays d'Afrique à bas revenu, ce qui est peu par rapport aux 21% atteints par les pays non africains appartenant à la même tranche de revenu.

Les propositions ci-après, somme toutes non exhaustives, devraient à notre humble avis, permettre à défaut de régler le problème dans son entièreté, au moins, contribuer à lever sur les plans institutionnel et infrastructurel, les goulots d'étranglement systémiques au financement des PME/PMI.

a) La mise à niveau des PME/PMI pour répondre aux exigences minimales du système financier

En plus des recommandations évoquées pour la formation, et en vue d'améliorer leurs conditions d'accès aux financements, les PME/PMI camerounaises devraient être mises à niveau afin de satisfaire au moins aux exigences minimales du système financier classique notamment en ce qui concerne leur organisation, leur mode gestion et leurs choix stratégiques et tactiques. Pour y parvenir, l'Etat, en parfaite synergie avec le GICAM, devrait s'engager à les accompagner, au travers d'une stratégie de long terme, cohérente, bien élaborée, coordonnée et suivie, à l'exemple de ce qui est actuellement en cours au Cameroun pour la mise à niveau des entreprises camerounaise face aux impératifs de compétitivité qu'impose la signature des accords de libre échange avec l'Union Européenne. A cet effet, l'Etat devrait, accompagné s'il le faut par des organismes internationaux bilatéraux ou multilatéraux, créer de véritables centres d'assistance à la PME/PMI dans toutes les Régions et Départements du Cameroun, avec au besoin, l'établissement d'un repertoire de ces entreprises pour la mise en place d'un calendrier impératif de réception annuel de celles-ci, pour Analyse évaluation et proposition des solutions.

En déployant des mesures plus concrètes, fortes et attractives à la création des entreprises, l'Etat accroîtrait une plus grande migration des entreprises du secteur informel vers le secteur formel, aidant ainsi à ce qu'elles se structurent et se gèrent mieux, véritables préalables à l'accès aux financements.

b) La mise en adéquation des offres du système financier aux véritables possibilités de la PME/PMI

Le système financier au Cameroun est resté jusqu'à ce

jour très classique, s'adaptant très peu ou presque pas aux réalités du développement économique de la PME/PMI au Cameroun. La plupart des banques au Cameroun restent peu outillées pour des investissements dans un environnement nouveau, où le risque devrait dorénavant être évalué différemment.

Pour palier cette inadéquation entre l'offre du système financier actuel et les besoins réels de la PME/PMI au Cameroun, le GICAM en appelle, de façon insistante, à une implication plus vigoureuse de l'Etat dans la facilitation de l'installation et du développement au Cameroun d'institutions financières plus souples, plus flexibles, moins formalistes, plus spécialisées, et aptes à se mettre au niveau des PME/PMI, et à collaborer plus aisément avec elles dans le processus de leur financement. Le but étant d'aider à l'émergence d'un système financier nouveau, efficace, capable de procurer des ressources financières à une plus large gamme de PME/PMI dans les circonstances qui sont les nôtres, et ce pour au moins pour des investissements de court à moyen terme.

Dans le cadre du dialogue public/privé, le GICAM recommande l'appui de l'Etat à l'installation au Cameroun des établissements de garantie et d'assurance du crédit aux PME/PMI. Il en a fait un axe majeur de son plaidoyer.

De même en développant une plus grande communication des bourses de valeurs, l'Etat aiderait certainement à la réorientation des produits de ces institutions vers le secteur productif, et notamment les PME/PMI.

Le GICAM entreprend également des initiatives fédératrices telles que la mise en place d'un Fond de Garantie Multimétiers (FOGAMU) et le projet "Les banques s'engagent ... pour le financement des PME".. Ces initiatives en cours d'instruction visent à accompagner les efforts des banques et des autres acteurs dans le financement des PME/PMI au Cameroun de manière à enclencher une dynamique d'amélioration continue du volume de financement bancaire accordé au PME/PMI dans notre pays.

Afin de consolider et au besoin d'accroître les possibilités financières des PME/PMI, l'Etat devrait de plus en plus adapter sa commande à la taille de ces entreprises, engager des mesures de discrimination positive pour faciliter leur accès aux appels d'offres, et institutionnaliser au Cameroun les délais de paiement à ces entreprises, afin qu'elles cessent d'assurer une partie de sa trésorerie et celle des grandes entreprises.

c) Education financière pour une Finance Responsable

Depuis quelques années, l'éducation financière et la protection des consommateurs des services financiers sont devenus une préoccupation majeure pour diverses raisons dont les plus importantes portent sur :

- La crise liée au surendettement des PME/PMI,
- la surfacturation du prix du crédit du fait de la méconnaissance des mécanismes d'octroi de crédits par les promoteurs des PME/PMI

Bien que maîtrisant la plupart de temps le corps de métier de leur activité, force est de reconnaître que la plupart des promoteurs de PME/PMI au Cameroun sont ignorants des avantages et inconvénients que présentent la plupart des outils et produits de financement qu'offre le système financier. Il devient dès lors important de les édifier à l'utilisation de ces produits et concepts. A ce propos, le concept de Finance Responsable, tel que défini par le Groupe Consultatif d'Assistance aux plus Pauvres (CGAP), recommande dorénavant aux institutions financières, de prendre en compte dans leur décision d'octroi de crédit à chaque demandeur de financement, des critères sociaux, environnementaux, éthiques qui viendraient en accompagnement des critères financiers habituels.

Le GICAM pour sa part, en plus des modules ayant trait au management, a introduit dans son concept d'accompagnement des PME/PMI, un projet de programme pilote d'éducation financière en direction de leurs promoteurs logé au Centre de Développement des PME (CDPME) du GICAM. En plus le GICAM s'est engagé en direction du système financier et de l'Etat, pour un plaidoyer en faveur de l'instauration et du développement au Cameroun du concept de la finance responsable.

III- LA PME/PMI ET LE DÉFIT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CAMEROUN

Dans toutes les économies du monde, la place et l'importance de la PME/PMI n'est plus à démontrer. Evoluant dans des secteurs bien définis de création de la richesse dans le système économique, ou à la suite des grandes entreprises pour qui elles produisent de façon plus souple et plus rentable des produits semi finis ou finis, la PME/PMI est l'inévitable creuset de base au travers duquel se fera la croissance économique des nations et la résolution de l'épineux problème de l'emploi. Elle participe de par ce fait à la prospérité, la stabilité et au rayonnement des Etats et des Gouvernements. Pour qu'elle parvienne à s'assumer et à assurer sa fonction sociale, elle doit exister et prospérer.

Une PME/PMI viable au Cameroun comme ailleurs, ne peut être que le fait d'acteurs avertis, bien formés, accompagnés, suivis et soutenus financièrement. Dès lors, la double problématique de la formation et du financement de la PME/PMI devient essentiel et fondamental pour son existence et sa prospérité.

En prenant des mesures institutionnelles incitatives pour sa création et son développement, l'Etat aura joué son rôle de régulateur. Autrement, il aura failli. En venant vigoureusement en appui à l'Etat dans la résolution de cette double problématique, le GICAM aura confirmé son rôle social, de véritable institution au service de l'entreprise. Vivement qu'il s'y atèle davantage.

Royale des Jeux du Cameroun SA abbreviated as RJC is a Cameroonian corporate, socially responsible company which has revolutionized the landscape of games in Cameroon through the transparent and attractive offers of its products since June 2010. Our fields of activity are mainly sports betting, Lottery, Gaming industry and Virtual Racing.

Our proximity policy has allowed us to have a dense network of distributors with more than 3,000 partner agents and 100 Gaming Centers across the country. The satisfaction of customers remains a permanent and palpable philosophy at the RJC which now has more than 600 employees.

We make many thousands of lucky winners every day with 100Fca only.



To be part of these multiple millionaires, simply go to one of our points of sale (kiosks or fixed points) or agencies and place your bets on Premier Bet and Premier Bet Loto products.

Parifoot
Loto Super 4 Cagnotte
Loto 5/90
Loto Ghana
Virtual Dog Racing
Virtual Horse Racing
Spin and Winc
Color Keno
Virtual Rapide Loto 5/90
Virtual Football
Live Betting
bet also in our web site "www.premierbet.com"



LOTO
5/90

SUPER 4
CAGNOTTE

Watch the draw of lotto Super 4
jackpot every day live at 8:25 pm
on Canal 2 International

SITE PREMIER BET - RJC
LOTTERY - GAMES ENGINEERING - SPORT BETTING - VIRTUAL GAMES
978 Boulevard de la Liberté - BP : 4733 Douala - Tél : (237) 233 42 48 14



La Royale des jeux du Cameroun S.A. en abrégé RJC est une société citoyenne de droit camerounais ayant révolutionné le paysage des jeux au Cameroun à travers les offres transparentes et alléchantes de ses produits depuis juin 2010. Nos domaines d'activité sont principalement les Paris sportifs, la Loterie, L'ingénierie des jeux et la Course virtuelle.

Notre politique de proximité nous a permis de disposer d'un réseau dense de distributeurs avec plus de 3000 agents partenaires et 100 centres de jeux répartis sur l'ensemble du territoire national. La satisfaction de notre clientèle restant une philosophie permanente et palpable à la RJC, qui compte aujourd'hui plus de 600 collaborateurs.

Nous faisons tous les jours des milliers d'heureux gagnants à partir de 100F CFA seulement.



Pour faire partie de ces multiples millionnaires, rendez-vous tous simplement dans l'un de nos points de vente (kiosques ou points fixes) ou agences et placer vos paris sur les produit Premier Bet et Premier Bet Loto

Parifoot
Loto Super 4 Cagnotte
Loto 5/90
Loto Ghana
Virtual Dog Racing
Virtual Horse Racing
Spin and Winc
Color Keno
Virtual Rapide Loto 5/90
Virtual Football
Live Betting
Vous pouvez aussi parier en ligne sur notre plate forme "www.premierbet.com"

 **PREMIER Bet**
LOTO

SUPER 4
CAGNOTTE

LOTO
5/90

Suivez tous les jours à 20h25mn en direct sur Canal 2 international le tirage du Loto Super 4 Cagnotte

SITE PREMIER BET - RJC
LOTTERY - GAMES ENGINEERING - SPORT BETTING - VIRTUAL GAMES
978 Boulevard de la Liberté - BP : 4733 Douala - Tél : (237) 233 42 48 14





REMORQUAGE ET AIDE AU CONSTAT GRATUITS

SAHAM ASSURANCE AUTO

En cas de panne ou d'accident, nous sommes à vos côtés.

Quel que soit votre type de véhicule, bénéficiez d'offres adaptées à vos besoins
En cas de choc ou de panne, le constat et le remorquage de votre voiture sont gratuits
Bénéficiez gratuitement d'un véhicule de remplacement en fonction de votre couverture
Pour plus de renseignements, rendez-vous dans l'une de nos agences

ASSISTANCE
650 10 81 50



SAHAM
Assurance

member of  Sanlam group

Avancez librement



France-Communauté des affaires

LE GICAM POUR UN PARTENARIAT ÉCONOMIQUE REFONDÉ

■ Par **Alain Blaise BATONGUE**,
Secrétaire Exécutif du GICAM

Le Président du Gicam et le ministre français des Affaires étrangères ont convenu d'un nouveau cadre de partenariat entre nos deux pays, au bénéfice prioritaire du secteur privé.

Ce jeudi 26 octobre fut une journée historique pour le Gicam et, visiblement, le président Célestin Tawamba, qui ne cachait pas sa joie et s'est laissé aller aux jeux de mots, transformant volontiers la formule asiatique pour la coller au contexte du moment : « Mettons nous ensemble pour aller plus loin, plus vite et plus sûrement », a-t-il soufflé à Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de France, venu partager un moment inédit au Gicam avec la communauté d'affaires du Cameroun. Un parterre de plus de 250 chefs d'entreprises rassemblés dans la salle de conférence André Siaka, et principalement composé de patrons camerounais et français.

Une rencontre exceptionnelle en effet car, si l'audience avec le chef de l'Etat, tenue la veille à Yaoundé, répondait de manière plus classique à l'objet de la mission de l'envoyé spécial de son président, Emmanuel Macron, si la visite de l'ouvrage du pont sur le Wouri était logique, l'ouvrage ayant été construit par un consortium français, la présence du premier diplomate français à la maison du patronat relevait de l'inédit.

C'est donc au nom de l'ensemble de la communauté des affaires que Célestin TAWAMBA, a rappelé le contexte difficile dans lequel intervient cette rencontre, tant pour l'Etat que pour les entreprises ; difficultés causées par des problèmes économiques, sécuritaires et de gouvernance économique. Avant d'exprimer le souhait que cette rencontre marque le point de départ de la refondation du partenariat entre la France et le monde des affaires camerounais.

Car son constat était clair : « Comme vous pouvez le constater, ce potentiel attire d'autres acteurs majeurs. La France, 5ème puissance économique du monde, fait face à une nouvelle forme concurrence liée à la mondialisation. Il n'est pas demandé à la France de s'engager dans la

repentance, elle doit s'impliquer, car l'histoire et les appuis au développement qu'elle consent l'y autorisent. »

Et de donner quelques pistes de la future collaboration, sous forme de partenariats gagnant-gagnant : « la prise en compte de la corrélation entre l'environnement des affaires et une certaine forme de la gouvernance, les aspirations légitimes d'une jeunesse africaine en quête notamment d'emplois, une France forte avec dans son sillage une Afrique forte au sein de laquelle s'illustre un Cameroun tout aussi fort et doté d'un secteur privé puissant et dynamique, la mobilisation conjointe de nos énergies pour le succès du Sommet Afrique – France des Solutions prévu en juin 2020. »

L'entreprise, remède à l'immigration

Il s'est même fait plus précis : « il s'agit de redéfinir cette relation dans le sens d'un partenariat renoué, responsable, équilibré, ouvert et fécond, dans lequel l'Entreprise et le secteur privé sont placés au cœur de la stratégie de développement. »

Dans la vision du président du Gicam, ce partenariat pourrait se décliner, entre autres, par « l'appui à l'amélioration constante du climat des affaires pour des entreprises plus compétitives. L'entreprise est le moyen le plus sûr qui permettrait d'offrir des emplois décents à la jeunesse et ainsi éloigner le spectre d'expéditions périlleuses vers l'Europe. L'entreprise est le seul rempart contre cette bombe à retardement que constituerait une jeunesse sans emploi, au péril de l'équilibre général de nos sociétés. Pour ces jeunes, la seule bouée de sauvetage c'est l'entreprise, et non celles qui sont lancées aux migrants en détresse lors de leurs traversées en haute mer. »

Il indiquera d'autres pistes : « La prise de mesures appropriées pour améliorer la fluidité des opérations des transferts et à dissiper les inquiétudes portant sur le risque de dévaluation du Fcfa, afin de rétablir un minimum de confiance avec nos partenaires, le renforcement des capacités des personnels de l'administration et

l'acquisition d'une culture pro-business (formation des procureurs, de l'administration fiscale et douanière), l'affectation d'une partie du financement du C2D à la reconstruction des infrastructures prioritaires dans le NOSO, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Grand Dialogue National, la réorientation d'une partie de l'aide publique au développement vers les secteurs privés productifs à fort potentiel d'emploi, le changement de paradigme des modalités d'appui au secteur privé des organismes spécialisés dont la PROPARCO, afin d'adapter les financements aux besoins et spécificités des PME, la facilitation de l'obtention des visas d'affaires, afin d'accroître la mobilité des chefs d'entreprise dont les fournisseurs



Accueil et poignée de main chaleureux avec le ministre français Jean-Yves Le Drian

TRANSIMEX

Integrated Logistics Provider

Votre **meilleur**
partenaire **logistique**
en **Afrique Centrale**

- Transit maritime
- Transit aérien (TRANSIMEX air service)
- Services pétroliers et miniers
- Transport Nationaux et Internationaux
- Manutention
- Entreposage
- Shipping agency
- Aconage
- Négoce international
- TRANSIMEX Express
- Appui à la logistique d'urgence
- Service bout en bout
- Groupage et dégroupage



Cameroun
(Siège)

Guinée
Equatoriale

Gabon
Congo

République
Centrafricaine

Tchad

Solutions logistiques intégrées sur mesure



Direction Générale
Zone Portuaire, Douala Cameroun
B.P. : 3191



(237) 243 00 18 28 / 243 00 36 50



info@transimex-cm.com
www.transimex-cm.com

TRANSIMEX TCHAD S.A

Route Aéroport Hassan Djamous entre les cliniques S.O.S
PO Box 674 N'djamena-Tchad
Tel: 00 235 600 738 20 / 00 237 696 608 526
E-mail : infotchad@transimex-cm.com

TRANSIMEX CENTRAFRIQUE SAU

B.P. : 2334 BANGUI
Tél : 00 236 750 399 33 / 00 237 660 862 732
E-mail : inforca@transimex-cm.com

TRANSIMEX CONGO

Situé face Hotel de FEZ vers le port
B.P. : 1795 Pointe Noire
Office: 00 242 222 940 882
Fax : 00242 222 940 881
E-mail : infocongo@transimex-cm.com

et partenaires sont dans leur majorité généralement basés dans des pays de l'Union européenne, et principalement la France."

Si l'on en juge par la clameur ayant résonné à la fin de son discours, il est indéniable que les orientations annoncées par le président du Gicam étaient partagées par l'ensemble de la communauté des affaires.

Des mots et des symboles

Jean-Yves Le Drian, l'hôte français devenu citoyen du monde, a bien mesuré le sens et la portée du choix de s'arrêter au Gicam, dans un environnement d'affaires international marqué par une impitoyable concurrence, et où ce qui était longtemps considéré comme le pré carré français est de plus en plus chahuté par d'autres puissances établies ou en devenir. Il n'a d'ailleurs échappé à personne que sa visite au Cameroun intervenait la semaine même où se tenait le sommet Afrique-Russie, ce qui a eu pour conséquence d'annuler un déplacement du chef de l'Etat pourtant longtemps programmé à Sotchi.

Le diplomate français était parfaitement conscient des enjeux et a tenu à clarifier d'emblée ses réponses : Oui, il est tout à fait d'accord avec les propos du Président du Gicam, et a absolument « tenu à rencontrer le secteur privé afin de relancer le partenariat entre le Cameroun et la France, à la demande du Président français Emmanuel MACRON, compte tenu des difficultés que le Cameroun a rencontrées et desquelles il en sort progressivement. La relance de ce partenariat passe inévitablement à travers le partenariat entre les entreprises camerounaises et françaises. »

En droite ligne de cette volonté, la France tient à renforcer les relations économiques avec le Cameroun pour améliorer ce qui existe déjà. Par exemple, le 2ème pont sur le Wouri : « quoi de mieux qu'un pont pour symboliser la relation que nous souhaitons entretenir avec le Cameroun ».

De plus, la France souhaite renforcer le Cameroun dans l'intégration nationale, l'amélioration du climat des affaires reconnaissant l'existence de contraintes telles que la fiscalité, les délais de transfert de fonds, le contexte d'insécurité...

La France, disposée à aller jusqu'au bout de son engagement, a relancé le dialogue sur le sujet des devises, les arriérées de paiement de certaines entreprises françaises et suit de près l'engagement du soutien budgétaire.

M. Jean-Yves Le DRIAN a également relevé, après une visite fort appréciée dans une Startup de la place, que l'innovation est un élément central du développement et a souligné qu'il y a un vivier considérable au Cameroun, étant frappé par l'immense potentiel d'investissement et de développement dont regorge le pays. Il prêchait à des convertis, le GICAM ayant mis sur pied un Centre de développement de la PME dans lequel se développe un incubateur.

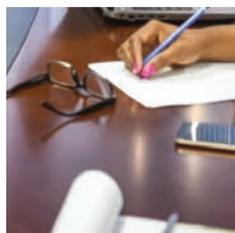
L'échange de cadeaux à la fin a constitué un autre moment d'échanges de messages subliminaux : Si le président du Gicam souhaite, par son présent, un partenariat désormais plus stable et plus fructueux, son hôte français offre un stylo de luxe, afin de favoriser, dirait-il dans un sourire malicieux, le maximum de contrats, naturellement au bénéfice d'entreprises françaises ■



Echange de présents entre les deux personnalités



Photo de famille à l'issue de la rencontre



Créée le 17 août 2018 à l'initiative de la CUD, la Société Métropolitaine d'Investissement de Douala SMID SA est une Société d'Economie Mixte de gestion de patrimoine, au capital de 3.495 680 000 FCFA constituée par Appel Public à l'Épargne (APE). La SMID SA est régie par l'Acte Uniforme OHADA. Le secteur privé, composé des particuliers locaux et de la diaspora ainsi que des personnes morales, y détient 67% des parts aux côtés des 33% du secteur Public à travers les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et d'institutions publiques.

L'ingénierie financière cœur de métier de la SMID SA

Le mandat de la Commission des Marchés Financiers (CMF) daté du 31 juillet 2018, encadre les activités de la SMID SA. La société a ainsi pour cœur de métier l'ingénierie financière, à savoir l'expertise dans le montage des projets bancables et la recherche de financement pour la mise en œuvre et le suivi d'exploitation.

C'est dans cette veine qu'elle a développé trois grands programmes:

1.les Projets Structurants générateurs de revenus

La construction du marché de New-Déïdo et du parc de Loisirs de la Besséké- constituent les projets pilotes.

Ce programme tourne spécifiquement autour de la construction de grandes infrastructures à forte valeur ajoutée, dont les financements se chiffrent à des milliards de FCFA; et nécessitent une main d'œuvre qualifiée et une maîtrise d'ouvrage avérée. On compte ainsi dans ce portefeuille: les marchés, les centres de Conférences, etc.

2.La promotion immobilière

A travers le programme Douala Dôme: orienté vers l'accompagnement dans la recherche de financement, la construction et l'exploitation de projets immobiliers, de tout détenteur de titre foncier dans la ville de Douala. Ce programme, vise à terme à favoriser la mise en œuvre du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de la ville de Douala, en endiguant l'urbanisation anarchique.

3.L'économie numérique

Pour démocratiser un peu plus, les opportunités de financement des entrepreneurs. L'expertise de la SMID sera mise à contribution, afin de donner du crédit aux jeunes porteurs de projets (start-up) qui peinent à obtenir des banques et institutions financières des financements.

Perspectives...

A travers ces grands programmes, la Société Métropolitaine d'Investissement de Douala SMID SA entend contribuer pleinement à la mise en œuvre de la décentralisation; en affermissant son ancrage local avec une portée nationale voire internationale.

La SMID SA dont le fonctionnement est effectif depuis le 27 juin 2019, au terme du Conseil d'Administration qui a vu l'installation de l'équipe dirigeante par le Dr Fritz NTONE NTONE Président du Conseil d'Administration a entamé la phase d'exécution des grands projets structurants, et le lancement des activités de Douala Dôme, son programme de promotion Immobilière -qui vont générer un peu plus de 4000 emplois directs et 2500 emplois indirects à l'horizon 2021.



Relation GICAM - FMI

CONSOLIDER SA POSITION D'ACTEUR D'INFLUENCE ET DE PROPOSITION

■ Par Jean Claude EBE EVINA*

Président de la Commission Amélioration de l'Environnement des Affaires du GICAM

Au fil des ans, le Groupement s'est affirmé comme un partenaire incontournable et régulièrement consulté par les institutions de Bretton woods. Cette année qui s'achève n'a pas échappé à la règle.

Comment créer une synergie entre le FMI (Fonds Monétaire International, la plus importante institution économique et financière du monde avec le Banque mondiale, et le Groupement Interpatronal du Cameroun (GICAM), la plus importante organisation patronale du Cameroun ? Comment faire en sorte que le FMI, dont l'objectif principal est de veiller à la stabilité du système monétaire international, en d'autres termes, le système international de paiements et de change qui permet aux pays de procéder à des échanges entre eux, mais aussi d'examiner les politiques économiques des pays et l'évolution économique et financière à l'échelle nationale, régionale et mondiale, dans le cadre formel de sa mission de surveillance, tienne compte des avis généralement éclairés du Groupement riche de plus de 1.000 membres directs et indirects, qui totalise près de 70% du chiffre d'affaires de l'économie formelle et dont l'une des missions majeures est de défendre et représenter les intérêts des entreprises et de s'impliquer dans l'amélioration de l'environnement des affaires ?

La réponse à ces deux questions importantes n'est pas évidente dans un environnement général où le principal interlocuteur du GICAM est le Gouvernement. Ce même Gouvernement qui reste le principal partenaire des Institutions de Bretton Woods avec qui il signe des programmes d'accompagnement. Cependant, le GICAM entretient des relations étroites avec les syndicats notamment du monde du travail, les représentations diplomatiques et les institutions internationales dont le BIT, le FMI, l'UE, l'UNICEF, le PNUD, la SFI, la Banque mondiale, etc.

La relation entre le GICAM et le FMI est particulière et s'est renforcée lors de la période des ajustements structurels où l'organisation patronale faitière a été intégrée dans le Comité technique de suivi des programmes économiques (CTS) du Cameroun. Il est alors devenu l'un des baromètres de l'évaluation de l'environnement des affaires.

L'un de ses points d'orgue lors de la rencontre au sommet le 09 janvier 2016 à Douala, entre l'ancienne Directrice Générale du FMI, Christine Lagarde, et une délégation du secteur privé camerounaise conduite l'ancien Président du GICAM, André FOTSO, de regrettable mémoire. C'est à cette rencontre que le FMI dévoile avec précision ses axes de coopération avec le Cameroun qui sont : l'amélioration du climat des affaires ; et, l'intégration en zone CEMAC. Les axes principaux du FMI au Cameroun visent à débloquent les freins à l'investissement et à l'embauche, mettre en œuvre une assistance technique et développer la formation et les instruments financiers. Par ailleurs, le FMI agit en faveur de l'amélioration de la

compétitivité et œuvre pour le « e-risking » ou politiques d'atténuation des risques financiers, en même temps qu'il rappellera le rôle central du secteur privé comme acteur majeur de la construction de la richesse nationale.

Légère amélioration

D'une manière générale, le FMI consulte le GICAM lors de ses missions de surveillance au Cameroun. La plupart des rencontres a lieu au siège du GICAM à Douala sous la conduite du Président du GICAM accompagné des membres du Conseil d'Administration, et du Chef de Mission du FMI et les membres de son équipe. Les problématiques abordées sont diverses et variées. Les principales faisant en général l'objet des échanges sont notamment : la situation et les perspectives de l'activité des entreprises et du secteur privé, l'état de l'environnement des affaires avec une emphase sur la fiscalité, les politiques et stratégies de développement en particulier du secteur privé, la gouvernance et la corruption ; et les questions liées à l'inflation et à la stabilité monétaire.

Le FMI est un partenaire qui relaye les préoccupations posées par le GICAM auprès du Gouvernement. Au cours de ces deux dernières années, les meilleurs résultats de ce partenariat ont été une légère amélioration du paiement des crédits de TVA et de la dette intérieure. Par ailleurs, le FMI a fortement apprécié les propositions de réformes fiscales du GICAM, et l'a félicité pour son évaluation faite de l'impact de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sur l'activité économique en général, et celle des entreprises en particulier.

Une meilleure identification et prise en compte des préoccupations des entreprises dans la formulation et la mise en œuvre des politiques économiques peut conduire à une croissance inclusive créatrice d'emplois décents. A cet effet, il est nécessaire que le GICAM, le FMI et le Gouvernement mutualisent leurs efforts, chacun jouant effectivement le rôle qui est le sien.

2019, partenariat renforcé

La plus récente consultation du FMI au Cameroun a eu lieu 05 novembre dernier, exceptionnellement à la Direction Nationale de la BEAC à Yaoundé. Les points inscrits à l'ordre du jour étaient : Evaluation de l'activité économique ; Impact de la crise sécuritaire dans le NOSO ; Impact de l'incendie à la SONARA et du report de la CAN ; Impact de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation des changes ; Gouvernance, climat des affaires et dialogue public – privé ; Evaluation de la fiscalité ; Planification de la deuxième phase de la Vision Cameroon 2035.

S'agissant de l'évaluation de l'activité économique, la délégation du GICAM, que nous avons eu l'honneur de conduire, a relevé la dégradation de la perception des chefs d'entreprises de l'activité

économique depuis trois trimestres consécutifs, les coûts élevés des facteurs de production liés notamment au déficit infrastructurel, la prépondérance du secteur informel dans l'économie, la faible intégration sectorielle des activités, la forte fragilité des PME, l'accès au foncier et la sécurisation des droits à la terre, l'inefficacité des services publics, la problématique de la fiscalité et les délais de paiement qui sont l'un des corollaires des difficultés budgétaires de l'Etat.

Les échanges sur ce point ont porté sur les délais de paiement, notamment la possibilité pour la COBAC de permettre aux banques de requalifier les créances dues par l'Etat aux entreprises en créances immobilisées.

Pour ce qui est de la crise dans le NOSO, après avoir présenté les conséquences sur l'activité économique, la délégation du GICAM a fait part de ses propositions au Gouvernement pour alléger la situation des entreprises affectées. Il s'agit notamment : le renforcement du soutien des forces de l'ordre aux entreprises qui se trouvent dans le NOSO, la priorité à ces entreprises en matière de remboursement des crédits de TVA et de paiement, l'apurement du passif fiscal, la remise à niveau des infrastructures, l'accord des facilités aux entreprises concernées.

Sur ce point, les échanges ont notamment porté sur l'évaluation réelle de l'impact de la crise sécuritaire dans le NOSO. On note qu'il est tributaire du secteur d'activité.

Concernant l'incendie de la SONARA et du report de la CAN, la délégation du GICAM estime que l'impact le plus important, porte sur le système bancaire. La COBAC pourrait-il provisoirement assouplir ses conditions, étant donné que ces situations ne résultent pas de la mauvaise gestion des banques ?

Pour ce qui est de la réforme de la réglementation des changes, la délégation du GICAM a relayé les préoccupations des entreprises qui sont davantage de fixer et de raccourcir les délais des opérations de transfert, clarifier les coûts, préciser la documentation à fournir ainsi que les procédures à suivre. On note néanmoins que les délais se sont raccourcis à la suite des différentes rencontres avec les autorités de la BEAC. Cependant, ils restent loin des standards d'avant la réforme.

La délégation a également relayé la préoccupation des entreprises relatives aux menaces de sanctions faites par leurs banques au cas où celles-ci subiraient des sanctions venant de la banque centrale dans les opérations de transfert.

S'agissant de la Gouvernance, du climat des affaires et du dialogue public-privé, la délégation a donné un aperçu des propositions qui sont faites par le GICAM à cet effet. Il s'agit des propositions visant à améliorer le classement Doing Business du Cameroun et qui sont orientées dans le sens de réduire les procédures, les délais et les coûts. Il s'agit également des propositions visant à répondre aux préoccupations immédiates des entreprises et qui portent généralement sur les délais de paiement, l'assainissement des marchés, les tracasseries administratives, l'accès au financement des PME, etc.

Concernant particulièrement de la préoccupation relative aux délais de paiement l'une des propositions du GICAM à un moment donné avait été sa titrisation.

Concernant la fiscalité, la délégation du GICAM a

présenté les initiatives entreprises par le Groupement pour améliorer ce domaine important su quotidien des entreprises. Cependant, la situation n'a pas significativement évolué. Au contraire, la pression fiscale est de plus en plus importante sur les entreprises.

L'une des préoccupations fiscales importantes présentées à la mission du FMI est la réduction du minimum de perception au titre de l'IS de 2,2% à 1,1%.

Sur le dernier point relatif à la planification de la deuxième phase de la Vision du Cameroun à l'horizon 2035, la délégation du GICAM a donné un aperçu de ses propositions contenues dans un livre blanc qui sera publié bientôt. Grosse modo, le GICAM est favorable à un modèle de croissance endogène qui reposerait sur l'agro-industrie ■



SALLE DE CONFÉRENCE

Pour vos assemblées générales, séminaires, forums, conférences de presse, etc. dans un cadre agréable et équipé. Un site idéal pour rencontrer vos interlocuteurs.

Capacité : 170 places / 200 places modulables.
Spécificités : cabine de sonorisation, micros fixes et mobiles, pupitre, climatisation, mezzanine, espaces de communication interne (banderoles, oriflammes...), site pour secrétariat, reprographie, possibilité de connexion internet.



**SALLES & ESPACES
A LOUER**

DOUALA :
Rue des ministres, Bonanjo - B.P. 829
Tél. : (237) 233 42 31 41/233 42 64 99
Fax : (237) 233 43 38 80

Interview

LES ENTREPRISES CAMEROUNAISES ONT TIRÉ PROFIT DE L'APE

L'Ambassadeur, chef de Délégation de l'Union Européenne au Cameroun fait le bilan de la coopération avec notre pays et le secteur privé.

Quel bilan faites-vous de la mise en œuvre de l'APE Cameroun-UE, du point de vue des échanges commerciaux et de la compétitivité des entreprises camerounaises ?

Permettez-moi, de prime abord, de rappeler que si cet accord est entré en vigueur en août 2014, sa mise en œuvre n'a véritablement commencé qu'en 2016. C'est, en effet, à partir de cette date que le Cameroun a commencé à réduire progressivement les droits de douane sur l'importation de certains produits en provenance de l'UE, principalement les médicaments, certains intrants utilisés par les industries du Cameroun, certains produits chimiques, des livres, certaines machines industrielles (pompes, groupes électrogènes, turbines, etc.). Donc, de ce point de vue, le bilan de l'APE est positif.

Que répondez-vous à ceux qui redoutent toujours une possible "invasion du marché local par des produits européens" ?

Les craintes qui avaient été soulevées par les détracteurs de l'accord, notamment concernant le "risque" d'une augmentation significative des importations de produits européens, se sont avérées

fausses. En effet, la balance commerciale entre le Cameroun et l'UE reste positive en faveur du Cameroun. En 2018, le Cameroun a exporté vers le marché européen des produits pour une valeur d'environ 1,8 milliards d'euros et importé des produits européens pour une valeur d'environ 1,6 milliards d'euros. Les données préliminaires pour l'année 2019 sont comparables à ces chiffres.

Concrètement, qu'est-ce que cet accord apporte aux entreprises camerounaises ? Et... Du point de vue de l'Union européenne, quels sont les points positifs ?

Une étude du ministère de l'Economie montre que plusieurs entreprises camerounaises ont tiré des bénéfices de l'APE en profitant du coût moins élevé des intrants importés d'Europe. En voici deux exemples : Les Brasseries du Cameroun ont épargné plus de 600 millions de FCFA grâce à la réduction, depuis août 2016, des droits de douane sur l'importation d'arômes, de machines et d'appareils en provenance de l'UE. "Dangote Cement" a épargné plus de 450 millions de FCFA, sur la même période, grâce à l'importation d'intrants moins chers en provenance de l'Union européenne.

Un des objectifs de l'APE est justement de faire en sorte que la baisse du coût des intrants améliore la compétitivité des entreprises, facilite la transformation et l'industrialisation locale et aboutisse, par conséquent, à une baisse des prix pour le consommateur camerounais. C'est d'ailleurs déjà le cas pour le ciment et les produits d'impressions (comme les livres), dont les prix à la consommation finale ont baissé, selon l'étude du MINEPAT, respectivement de 6% et 11%.

Et puis, il faut dire que l'APE a eu aussi un effet positif indirect sur l'emploi, car les entreprises camerounaises ayant le plus bénéficié des opportunités offertes par l'APE emploient plus de 31.000 personnes.

Qu'est ce qui devrait être amélioré dans la mise en œuvre de cet Accord commercial ?

Nous avons constaté un déficit d'informations des opérateurs économiques sur les opportunités offertes par l'APE et sur sa mise en œuvre pratique par les entreprises. Nous espérons que, dans le cadre de notre partenariat avec le secteur privé et le gouvernement camerounais, nous arriverons à changer cette situation.

En plus, et bien que l'UE reste le marché le plus important pour les produits "Made in Cameroon", force est de constater que les exportations vers l'UE n'ont pas augmenté de façon significative depuis



Hans-Peter SCHADEK, Chef de Délégation de l'Union Européenne au Cameroun



Plus de financement aux PME, deux grandes institutions s'engagent.

14 millions d'Euros au profit des PME, tel est le montant du prêt signé par Commercial Bank et la Banque Européenne d'investissement (BEI) pour une durée de 7 ans.

Au terme des diligences très pointues et très sélectives, la BEI confirme la crédibilité de Commercial Bank et son éligibilité à cet important financement qui renforce l'engagement de la Banque en faveur des Petites et Moyennes Entreprises.

 Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE



 CommercialBank
Let's build the future

l'entrée en vigueur de l'APE. Cela nous préoccupe, ce d'autant plus que l'un des objectifs importants de l'APE est d'augmenter les exportations de produits transformés vers l'UE. Grâce à l'APE, en effet, tous les produits camerounais bénéficient d'un accès libre (sans droits de douane, et sans limitation quantitatives) au marché commun.

A ce sujet, je rappelle que l'UE a financé l'élaboration de deux documents stratégiques: la Stratégie des exportations du Cameroun et la Stratégie nationale de mise en œuvre de l'APE. Il est important que les réformes recommandées et les plans d'actions de ces deux stratégies soient mis en œuvre au plus vite, pour que les producteurs et exportateurs camerounais puissent tirer pleinement avantage de l'APE.

Je suis convaincu que l'institution d'une agence pour la promotion des exportations et l'élimination des taxes à l'exportation pourraient faciliter une intégration plus rapide du Cameroun dans le marché global.

Quels sont, selon l'UE, les défis que doivent relever le gouvernement et les entreprises locales pour tirer davantage profit de cet accord ?

Les exportations des produits camerounais vers l'UE, nous l'avons déjà dit, n'ont pas augmenté significativement depuis l'entrée en vigueur de l'APE en 2014. Toutefois, comme indiqué dans la stratégie nationale des exportations, les exportations des produits transformés du Cameroun ont un grand potentiel d'exportation, surtout en ce qui concerne les produits agro-alimentaires.

Avez-vous conscience que les exigences sanitaires et phytosanitaires du marché européen restent un défi ou blocage pour nombre d'entreprises camerounaises, surtout pour les PME's ?

Disons plutôt que le marché européen est reconnu pour la qualité et le haut standard de ses produits. Il s'agit aussi d'un marché qui accorde une importance particulière à la protection du consommateur. A ce sujet, je rappelle que l'APE n'est pas simplement un accord de libre-échange, mais aussi un accord de "partenariat" avec un important volet de coopération au développement. Dans le cadre de ce volet, l'UE est en train de lancer un Dispositif d'appui à la Compétitivité du Cameroun ("DACC"). Cet outil va, nous l'espérons vivement, régler plusieurs problèmes liés à la qualité des produits exportés du Cameroun.

Quand est ce que cette nouvelle initiative sera-t-elle opérationnelle et à quoi renvoie-t-elle concrètement ?

Ce Dispositif sera opérationnel à partir du premier trimestre 2020. Il a vocation à renforcer la productivité et la capacité à exporter des entreprises camerounaises. Mais, il faut dire que le DACC n'est pas le premier programme financé par l'UE pour appuyer la mise à niveau des entreprises camerounaises. En effet, l'Accord de Partenariat Economique implique que l'UE assiste le Cameroun, avec un ensemble de mesures d'accompagnement tout au long de sa mise en œuvre. Par exemple, avant le DACC, l'UE a financé le Programme d'appui à l'amélioration de la compétitivité de l'économie camerounaise (PACOM). Aussi, c'est depuis des

années que l'UE appuie l'amélioration de la production et des exportations agricoles du Cameroun à travers les programmes dédiés.

En quoi le DACC diffère-t-il justement du PACOM ? Comment compte y impliquer le secteur privé et notamment le GICAM ?

De nombreuses leçons ont été tirées des résultats mitigés du PACOM et le programme qui prend sa suite (le Dispositif d'Appui à la Compétitivité du Cameroun) a été entièrement repensé. Il devrait être plus réactif et plus efficace, de sorte à mieux répondre aux attentes des entreprises. Le fonctionnement du dispositif a été revu, afin d'éviter les lourdeurs administratives. Nous souhaitons avoir un programme qui n'est pas pris en otage par certaines institutions.



Le Chef de Délégation de l'Union Européenne au Cameroun en séance de travail au GICAM

Ce programme va précisément cibler quels secteurs ?

Le DACC a prévu d'intervenir dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la normalisation. Mais, il compte aussi mettre l'accent sur l'amélioration du climat des affaires et l'appui direct, aussi bien aux entreprises qu'aux organisations intermédiaires ou patronales. L'UE est disponible et disposée à accompagner les autorités en charge de la question, afin que la volonté de réforme de ce secteur ne soit pas limitée par des questions techniques ou par un manque de moyen. Je peux vous garantir que de nombreux investisseurs européens n'attendent que cela pour venir s'installer au Cameroun.

A propos de l'appui direct aux entreprises et aux organisations intermédiaires... Comment cela sera-t-il traduit en actes ?

Cet appui représente la majeure partie du projet. Il va se matérialiser par des soutiens techniques, soit individuel (auprès d'une entreprise, d'une organisation) soit collectif (formations, études conjointes, mise en commun de ressources, etc). Afin de ne pas disperser les ressources, les appuis se feront dans des filières et des domaines bien spécifiques, comme par exemple la production et la transformation, la commercialisation, l'export, la

gestion, la recherche et l'innovation, l'accès aux financements et le montage de projets. Les filières seront définies selon plusieurs critères tels que le potentiel en matière de création d'emploi, la demande du marché et le potentiel d'exportation, la valorisation des matières premières locales et la création de valeur ajoutée, les critères environnementaux, l'alignement avec les priorités du gouvernement, etc.

Les organisations intermédiaires telles que les groupements d'entreprises seront étroitement impliquées dans la sélection et la mise en œuvre des appuis. En plus, celles-ci seront également susceptibles de recevoir des appuis techniques au même titre que les entreprises, dans des domaines spécifiques à leurs activités tels que le plaidoyer, la recherche-action, la formation de leurs membres, le conseil, etc.



Sur le plan opérationnel, cette initiative sera pilotée par quel organisme ou structure ?

Une unité de gestion de projet, basée à Douala et confiée à un consortium emmené par l'entreprise SOFRECO, se chargera de la gestion quotidienne du dispositif. Celle-ci sera active dès le premier trimestre 2020 et devra mettre en œuvre les modalités pratiques, sous la responsabilité d'un comité de pilotage. Nous prévoyons que les premières activités d'assistance technique auprès des entreprises auront lieu dès le début du 2^{ème} trimestre 2020.

Et le Patronat dans tout ça... ?

Le GICAM a été étroitement impliqué dès la phase de conception du projet. Il était question de s'assurer que le DACC allait répondre au mieux aux attentes des entreprises camerounaises. Des représentants du GICAM ont également participé à la sélection du consortium chargé de la mise en œuvre de ce dispositif. Permettez-moi d'ailleurs de profiter de cette tribune pour saluer l'implication personnelle des dirigeants du GICAM dans cette étape qui a demandé un gros investissement, en termes de temps. Il n'était pas concevable pour nous que le GICAM ne fasse pas partie intégrante de tout ce processus de mise en place. Nous espérons que cette excellente collaboration se poursuivra durant la mise en œuvre du dispositif, à travers une implication active dans le comité de pilotage du projet.

Afin d'éviter les écueils du PACOM, nous comptons sur nos partenaires du secteur privé pour nous faire remonter rapidement les problèmes et les propositions d'amélioration du dispositif, ce qui permettra, in fine, de maximiser l'impact de cet important programme.

Comment exporter facilement vers l'Europe ? Plusieurs opérateurs économiques locaux se posent toujours cette question. Vous en avez une réponse simple et pratique ?

Oui. Les entreprises camerounaises, qui veulent en savoir plus sur comment exporter vers l'UE, peuvent trouver, avec ce lien (<https://trade.ec.europa.eu/tradehelp/>), toutes les informations à ce sujet. Il s'agit d'un outil en ligne appelé "Trade Help Desk" mis à disposition gratuitement par la Commission européenne.

Je voudrais conclure ma réponse à cette question en ajoutant que l'amélioration du climat des affaires reste, quand même, le défi plus important que doit relever le Cameroun pour attirer plus d'investissements, augmenter la productivité et la compétitivité de ses entreprises, et tirer entièrement profit de l'APE.

L'accès aux financements est l'un des principaux facteurs d'amélioration de la compétitivité des entreprises. Dans certains pays comme le Maroc et la Tunisie, l'UE a contribué à la mise en place des lignes de financement pour favoriser la mise à niveau des entreprises. Quelles sont les actions de l'Union européenne au Cameroun pour améliorer l'accès au financement des entreprises ?

Mis ensemble, l'UE et ses États membres sont les premiers donateurs mondiaux d'aide au développement. Mais si l'assistance traditionnelle sous forme de dons demeure essentielle, vous avez raison, il convient de la compléter par d'autres outils et sources de financement notamment auprès du secteur privé si l'on veut atteindre les cibles ambitieuses fixées dans les objectifs de développement durable. C'est pourquoi au niveau international, l'Union européenne a lancé le Plan d'Investissement Extérieur (PIE) qui cherche à mobiliser d'importants financements privés en faisant levier avec une quantité limitée de fonds publics, soit en se portant garant ou en abaissant le coût d'entrée d'un projet.

14. Un exemple concret... ?

Prenons l'exemple des femmes chefs d'entreprises. Les banques rechignent souvent à leur accorder un prêt, même quand leurs idées et leurs plans de développement sont solides. Nous allons aider ces femmes à lancer et à développer leur entreprise, notamment en nous portant garants auprès des banques, ainsi qu'en leur apportant une assistance technique (conseils, tutorat, etc.).

Alors bien entendu la mise en œuvre de ce Plan, qui bénéficiera à toute l'Afrique et aux pays du voisinage de l'Europe, prend du temps. Etant donné que nous sommes des "grossistes" et non des détaillants, nous travaillons avec de nombreux intermédiaires (banques de développement, fonds privés, etc) qui doivent mettre en place les modalités pratiques de ces garanties. Pour reprendre l'exemple des femmes

chefs d'entreprises, l'UE a signé un contrat avec différentes banques de développement (Banque Africaine de Développement, FMO – Banque de développement des Pays Bas, Agence Française de Développement, etc), afin que celles-ci opérationnalisent dans chaque pays des accords avec les banques commerciales. Ce seront donc directement les banques commerciales qui offriront ces facilités de financement, grâce aux garanties de l'Union européenne.

Au-delà de ces facilités de financement octroyées via les banques commerciales, l'Union européenne soutient également les entreprises dans l'élaboration de projet "bancables" (voir question 3). Ainsi les entreprises peuvent bénéficier d'un appui tout au long du cycle de projet, depuis la recherche et le développement de nouveaux produits et services, jusqu'au montage de projet et au financement via des garanties aux banques commerciales.

La Banque Européenne d'Investissement-BEI va-t-elle jouer un rôle dans ce processus ?

Disons que dans le secteur bancaire et dans celui du développement, l'appui de l'Union européenne se fait également à travers la Banque européenne d'investissement (BEI). Bras financier de l'Union européenne, la BEI est la plus grande institution multilatérale, en termes de bilan et volume de prêts. Elle est basée au Luxembourg, et a une Représentation régionale pour l'Afrique centrale à Yaoundé.

La BEI peut financer à la fois les secteurs public et privé, avec un accent mis sur quatre principaux domaines : Innovation et compétences, Petites entreprises, Infrastructures, Climat et environnement. Elle intervient dans divers secteurs d'activités incluant l'agriculture, alimentation et développement rural, l'eau, assainissement et énergie, les transports, télécommunications, le secteur financier, climat et environnement.

À titre d'exemple, en 2016 la BEI a accordé un prêt direct corporate de 16.3 milliards de FCFA à "Africa Mobile Network", pour la construction et l'installation de 1 000 nouvelles antennes-relais de téléphonie mobile alimentées à l'énergie solaire dans des régions rurales isolées du Cameroun et de la République Démocratique du Congo. Le projet, qui répond au 17e Objectif de Développement Durable des Nations Unies, a permis à près de 4 millions de personnes dans les zones rurales, d'avoir accès aux services de télécommunications et de mobile banking.

La BEI soutient également les petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) par l'intermédiaire des banques commerciales. Il s'agit de mettre à la disposition des banques des lignes de crédit dédiées au financement des PME et ETI. Par ce moyen, la BEI contribue à l'amélioration de l'accès au financement et les conditions de financement pour les PME et ETI.

L'insuffisance des infrastructures limite considérablement le potentiel des entreprises camerounaises. Dans quelle mesure le volet développement de l'APE intègre-t-il les infrastructures ? En tant que seul pays de la sous-région CEMAC à avoir

signé l'APE, le Cameroun n'est-il pas en droit d'attendre plus de l'UE dans ce domaine ?

La signature d'un APE avec l'UE reste le choix souverain de tout pays et nous félicitons le Cameroun d'avoir fait ce choix. Cette signature montre que le Cameroun reste le moteur économique et un hub commercial dans la sous-région. L'UE appuie substantiellement le Cameroun dans le développement de ses infrastructures d'importance régionale pour que le pays puisse bénéficier de sa position stratégique et jouer son rôle clé dans l'intégration physique et économique des pays de l'Afrique Centrale.

Par exemple, l'UE cofinance certains tronçons prioritaires des corridors routiers et ferroviaires camerounais qui donnent accès aux ports de Douala et Kribi, aux régions du Nord, mais aussi aux pays enclavés tels que le Tchad et la RCA. Le projet d'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad a également reçu un financement UE substantiel : ce projet contribuera à accroître les échanges énergétiques entre les deux pays et, à terme, à développer un marché régional pour l'électricité. Dans les faits, le Cameroun est déjà le premier bénéficiaire de la région Afrique Centrale en termes de financements d'infrastructures sur les fonds régionaux, et d'autres projets d'importance régionale établis sur le territoire camerounais sont en préparation.

Evidemment, il n'y a pas que les infrastructures régionales : la faible performance et taux d'accès aux services d'infrastructures (transport, énergie, TIC) est un frein au développement économique et social du Cameroun.

Dans le domaine de l'énergie, la dernière convention de financement signée entre le Cameroun et l'UE appuie le projet d'électrification rurale et d'accès à l'énergie dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE), où l'intervention combinée de la Banque Européenne d'Investissement (avec 35 millions d'euros en prêt) et de la Commission européenne (avec environ 16 millions d'euros en don, soit plus de 10 milliards de FCFA) donnera accès à l'électricité à plus de 112,000 ménages et activités productives et commerciales dans le Nord et l'Adamaoua.

Dans le transport rural, un des objectifs de l'appui budgétaire de l'UE vise le désenclavement des bassins de production, à travers l'amélioration du système d'entretien des routes communales, pour fournir un meilleur service de transport en milieu rural et une productivité accrue de l'agriculture camerounaise.

Dans la mobilité urbaine, dans le cadre de l'initiative MobiliseYourCity l'UE a financé le Plan de Mobilité Urbaine Soutenable (PMUS) de Yaoundé, avec l'objectif d'améliorer la performance des services de transport urbain, et vient de signer un contrat de subvention avec les Communautés Urbaines de Douala et Yaoundé pour démarrer la mise en œuvre des PMUS de ces deux villes ■

Propos recueillis par
Vincent Kouété et Nacisse Chassem

VOICI LE NOUVEL HÉRITIER DES PICK UP PEUGEOT

by
cami

À PARTIR DE
13.375.000

F CFA HTVA

(237) 698 00 55 57



AIDE AU STATIONNEMENT
 FERMETURE CENTRALISÉE
 PROJECTEURS ANTIBROUILLARD
 CLIMATISATION
 JANTES ALU
 VITRES ÉLECTRIQUES
 AIRBAGS
 ABS

Image non contractuelle et dans la limite des stocks disponibles



Boulevard Leclerc Akwa



peugeot cameroun



www.peugeot.cm

DOUALA

Z.I. Bonabéri
Tél. : 233 50 64 00
233 50 64 64
Akwa
Tél. : 696 45 67 96

Akwa Express
Tél. : 690 06 75 27
Akwa Beach
Tél. : 690 40 23 95

YAOUNDÉ

Route de l'aéroport
Tél. : 677 11 19 79
699 31 25 01

BAFOUSSAM

Route de Foubot
Tél. : 699 31 42 57
698 35 47 05

GAROUA

Avenue des Banques
Tél. : 222 27 30 71
697 94 75 37

BERTOUA

RN1 Koume Bonis
Tél. : 699 43 87 06
699 00 63 21

NGAOUNDÉ

Route Dang, ancien
dépot GUINNESS
Tél. : 699 68 15 95



Face aux *Risques* Professionnels S.A. Gestion des risques: Industriel, Incendie et Explosion

Analyse, Evaluation, Prévention, Contrôles réglementaire et technique, Ingénierie de formation:

- ✦ Appareils et accessoires à pression de gaz et de vapeur d'eau;
- ✦ Système de Sécurité Incendie,
- ✦ Installations Electriques...



BP: 7380 DOUALA - CAMEROUN TEL: 233 41 17 28 / + 237699 69 95 22 / +237 677 744 66

SITE WEB : www.faceauxrisques.cm EMAIL : faceauxrisques@faceauxrisques.cm / faceaurisque@yahoo.fr

Localisation: Bassa, 373 Rue 3W709 / face ancien immeuble CNPS Bassa



GICAM / Union Européenne

NOUVELLES ORIENTATIONS AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU CAMEROUN

■ Par Vincent Kouété,
Secrétaire exécutif adjoint, GICAM

Premier partenaire commercial du Cameroun, l'Union européenne entretient avec notre pays des relations séculaires qui en font aujourd'hui l'un des partenaires les plus importants sur le plan du politique et du développement.

Jusqu'à date, l'Accord de Cotonou constitue l'ossature du partenariat entre l'Union européenne, ses États membres et 79 pays situés en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique (ACP), dont la République du Cameroun. Cet accord, qui a succédé à ceux de Lomé, visait à réduire voire éradiquer la pauvreté, soutenir durablement le développement économique, culturel et social des pays ACP et à faciliter l'intégration progressive de leur économie dans l'économie mondiale. Le principal pilier de déploiement de l'Accord de Cotonou est désormais l'Accord de Partenariat Economique (APE) et à ce sujet, le Cameroun met en œuvre, depuis le 4 août 2016, un APE "d'étape" consacrant le démantèlement progressif des barrières tarifaires sur l'essentiel des produits d'origine européens.

En matière de coopération au développement, le Cameroun bénéficie des interventions du fonds européen de développement dans divers secteurs : infrastructures, environnement et forêt, éducation, santé, commerce et industrie, agro-industrie, développement rural, projets sociaux, etc. La coopération Cameroun-Union Européenne est également importante dans la gouvernance forestière, la démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), la stabilité et à la Paix, la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière, l'appui aux organisations de la société civile et autorités locales, le soutien à la filière Banane et l'aide humanitaire.

En plus de 60 ans de coopération commerciale basée sur des préférences non réciproques, le partenariat UE-ACP n'a pas réussi à enrayer la marginalisation des marchés ACP dans le commerce mondial ni dans les échanges avec l'UE. Pas plus qu'il n'a permis de surmonter la grande dépendance des pays ACP par rapport à quelques produits d'exportation. C'est pour donner une nouvelle perspective à cette coopération que l'UE s'est dotée, en 2017, d'un nouvel instrument : le Plan d'Investissement Extérieur (PIE).

Le PIE fournit une approche intégrée pour stimuler les investissements en Afrique, en particulier dans les pays fragiles, touchés par les conflits et la violence, les pays enclavés et les pays les moins avancés, où les besoins sont les plus importants. Le PIE entend s'attaquer au déficit de financements nécessaires pour réaliser les ODD grâce à des partenariats et en mobilisant les investissements publics et privés de manière innovante.

Avec le PIE, l'UE envisage d'aller au-delà de l'aide au développement "traditionnelle", basée sur des subventions, pour se porter vers une utilisation de

produits financiers innovants, comme les instruments de partage des risques, ou le mixage d'aides et de prêts (« blending») pour décupler l'impact des investissements en termes de développement.

En parallèle, le PIE contribuera à l'amélioration du climat d'investissement et du climat des affaires, notamment en encourageant la tenue d'un dialogue structuré avec le secteur privé.



L'environnement et le changement climatique sont très présents dans le PIE. Au moins 28% du financement de la garantie (Fonds européen pour le développement durable -FEDD-) devra être affecté à des investissements qui contribuent à l'action climatique, à l'énergie renouvelable et à l'efficacité des ressources. Le PIE est composé de trois types d'interventions :

- Les investissements sont mobilisés par le biais du FEDD ;
- L'assistance technique ;
- Le renforcement du dialogue structuré avec le secteur privé et du dialogue politique.

L'objectif du pilier 3 est de promouvoir les réformes nécessaires et l'amélioration des chaînes de valeur en vue d'obtenir les conditions favorables au développement des affaires et à l'investissement.

Cette orientation rencontre pleinement le plaidoyer du GICAM pour une restructuration du dialogue public/privé au Cameroun et son engagement pour une reconsidération du modèle économique de notre pays. Le Groupement espère trouver en l'Union Européenne, un partenaire de poids pour accompagner cette dynamique ■

VISITEZ NOTRE SITE WEB
www.legicam.cm

Nous nourissons et prenons soin de plus de vies chaque jour
We nourish and nurture more lives everyday



Chococam

Pour en savoir plus sur CHOCOCAM TIGER BRANDS, contactez-nous à l'adresse suivante :
Chococam - Cameroun - BP 275 Douala - Bassa Zone Industrielle
Email : contact.chococam@tigerbrands.com
Tél : (+237) 233 37 66 80 / Mobile : (+237) 699 505 270 / Fax : (+237) 233 37 94 43



www.chococamtigerbrands.com



ChococamFMCG



@ChococamFMCG



Adding value to life





POST-SCRIPTUM DU PRESIDENT

LA CITOYENNETE DE L'ENTREPRISE EN QUESTION

■ Par **Célestin TAWAMBA**,
Président du GICAM

Alors que la famille, les églises, l'Etat et d'autres institutions qui se sont toujours caractérisées par leur toute puissance voient leur autorité ou légitimité s'effriter ou remise en cause, l'entreprise bénéficie globalement d'une bonne image de marque dans notre société.

L'entreprise crée la richesse et des emplois. Elle verse des salaires et offre des formations. C'est sa fonction économique. Celle-ci est la condition pour que l'entreprise assure aussi une fonction sociale à travers les dispositifs d'assurance-maladie et de retraites qu'elle finance pour le compte de son personnel. Celui-ci, à travers elle, peut donc bénéficier d'un statut social.

La fonction économique de l'entreprise est centrale à l'économie du pays. C'est la raison pour laquelle les entreprises doivent être accompagnées par les organisations patronales et professionnelles par la fourniture de services et le plaidoyer. C'est pour la même raison que les entreprises doivent être soutenues par l'Etat par un mix de politiques et de réglementations visant à renforcer sa compétitivité.

Bien entendu, les entreprises doivent se prendre en charge elles-mêmes !

Les chefs d'entreprises doivent doter leurs entreprises des ressources humaines, des équipements, des process, des procédures, ainsi que des structures organisationnelles qui permettent de servir efficacement le projet d'entreprise. Au-delà des stratégies de maîtrise des coûts, ils doivent porter la démarche qualité et la gestion de l'information interne et globale, au cœur de leurs stratégies compétitivité.

Ce n'est pas tout !

Dans le sillage des changements nombreux et rapides qui s'opèrent dans le monde dans les milieux économiques et d'entreprise, des mutations sont observables au niveau de notre pays. L'Etat a libéralisé. Les entreprises camerounaises sont exposées à l'ouverture des frontières. Les questions sociétales font de plus en plus l'objet de discussions entre professionnels et non-professionnels de l'entreprise, elles sont prises en compte, de plus en plus, dans la performance de l'entreprise.

Il en est de même du respect de valeurs. L'on ne saurait comprendre, vu sa fonction économique et ses responsabilités vis-à-vis des salariés, de l'Etat et de la collectivité, que les entreprises n'assume fasse fi du respect de leurs obligations juridiques, fiscales et sociales. Le non-paiement des impôts et taxes, les fraudes à la Douane, le non-paiement des salaires, le non-reversement des charges sur sociales pourtant prélevées sur les salaires, la non-immatriculation des personnels à la CNPS, et bien d'autres manquements, sont des actes réprouvables, inacceptables.

Il en est de même des faits de corruption dans lesquels

des acteurs économiques se singularisent par des réflexes les poussant à chercher à corrompre, parfois, alors même qu'ils ont le droit avec eux. Or, au plan économique, la corruption fausse le jeu de la concurrence entre entreprises, elle détourne des fonds importants au détriment de l'investissement productif dans l'économie. Au plan judiciaire, la corruption fausse la compétence, l'indépendance, et l'impartialité du pouvoir judiciaire et de l'administration et, de ce fait, nourrit la méfiance envers les institutions publiques et compromet l'état de droit. Au plan général, la corruption entrave l'instauration des changements nécessaires pour résoudre nos problèmes.

Ce sont là autant de manquements qui nuisent à l'image de l'entreprise et fragilisent la marche annoncée vers l'émergence économique de notre pays. Ce sont des actes graves qui sont contraires à l'éthique.

Parti du constat que le respect des principes éthiques est, pour l'entreprise, un facteur de performance et de compétitivité, le GICAM a, en 2004, adopté un Code éthique applicable non seulement aux entreprises membres mais à toute autre organisation qui peut trouver un intérêt à faire application des valeurs qui y sont formulées. Ce Code éthique du GICAM s'articule autour des principes tels que le respect des droits fondamentaux des travailleurs et des partenaires sociaux, le respect des engagements, le respect des lois de la République, de la sous-région, des conventions internationales, la protection de l'environnement ou encore la lutte contre la corruption.

Nous envisageons de mettre en place des dispositifs devant exclure de nos rangs des entreprises qui seront convaincues de s'être livrées à des actes de corruption manifeste. En 2018 déjà, nous sommes mêmes allés jusqu'à radier de notre effectif près d'une cinquantaine d'entreprises pour non-respect de leurs obligations statutaires.

Enfin, dans la même veine, je signale que nous disposons au GICAM d'une Commission d'Ethique et de Gouvernance qui intervient sur les sujets d'éthique, de conformité, de gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption. Elle a, en décembre 2018, publié une Déclaration sur la Gouvernance de l'Entreprise. Elle publiera avant la fin de l'année 2020, un code de Gouvernance de l'entreprise.

Au total, la citoyenneté de l'entreprise, puisqu'il s'agit d'elle, ne peut plus être considérée comme un sous-facteur de la compétitivité de l'entreprise et de son ancrage dans la société. En cela, le combat pour l'éthique des affaires rejoint le combat pour l'éthique en général. Nos entreprises doivent donc être les chantres de changements salutaires de mentalités. Nous ne le disons pas parce que nous serions porteurs d'une parole d'évangile. Le minimum que nous pouvons faire pour nos entreprises et notre société c'est de décrier les dérives et de promouvoir un changement de paradigme ■



TÔLES ET ACIERS DU CAMEROUN

- FABRICATION DES TÔLES POUR TOITURE ET BARDAGE
- FABRICATION DES BUSES MÉTALLIQUES



spécifications Techniques

Fiche technique

Longueur	: 1 à 8 m	Longueur de la Tuile	: 350 mm
Largeur utile	: 1,12 m	Pente minimale	: 40%
Épaisseur	: 50/100	Distance des voliges	: 350 mm
Poids	: 5 kg / m ²	certificat qualité	: ATG 98/2233

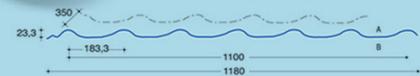
CERTIFICAT QUALITÉ



Accord Technique JORIS IDE / T.A.C

TÔLES TUILES

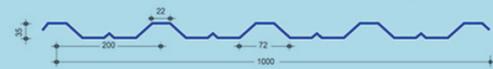
Profil tôle tuile



Largeur utile : 0,80

TÔLES ALUZINC BACS

Profil tôle bac



Largeur utile : 1 m

TÔLES PRELAQUÉES BACS

Profil tôle bac prélaquée



Disponible en 2 et 3 m

Largeur utile : 0,76 m

Avantages :

- Ne rouille pas
- Ne brûle pas
- N'absorbe pas la chaleur
- Ne se déchire pas

TÔLES ALUZINC ONDULÉES

Profil tôle ondulée



Largeur utile : 1 m

TÔLES PRELAQUÉES ONDULÉES



GAMME DE COULEUR



© 2007 alphatrene@yahoo.fr

Siège Social :

Douala (Zone Portuaire) B.P. 15197 Douala
Tél. : (237) 233 41 02 16 / 233 41 02 17 / 233 41 02 18
Fax. : (237) 233 41 02 19

Nos Agences :

Bafoussam Yaoundé Bamenda Site : www.tacsarl.com
Tél. : (237) 233 44 15 75 Tél. : (237) 222 22 50 23 - Fax : 222 22 50 22 Tél. / Fax : (237) 233 36 34 41 e-mail : tac@iccnnet2000.com

Mieux que la Tôle T.A.C. est un ensemble de solutions techniques. ● Better than Zinc T.A.C offers appropriate technical issues. ● Mejor que Chapa, T.A.C es un conjunto de soluciones técnicas



Bonne gouvernance

ET SI L'EXEMPLE VENAIT DU SECTEUR PRIVÉ ?

■ Par Jacques-Jonathan Nyemb*,
Membre du Conseil d'Administration du GICAM

L'importance de la bonne gouvernance est régulièrement soulignée lorsque sont évoqués les défis à relever en Afrique pour mettre en place des sociétés démocratiques et fonctionnelles. A première vue, les enjeux de gouvernance semblent concerner principalement la régulation de l'action des gouvernements, afin notamment de limiter les abus des pouvoirs publics et d'encourager la transparence des institutions.

Ces problématiques ne se limitent toutefois pas à la sphère politique et administrative, le monde des affaires s'étant saisi lui aussi des problématiques relatives à la rénovation des systèmes de gouvernance en Afrique. En effet, les principes de bonne gouvernance tels que la transparence, l'accountability ou encore la représentativité sont particulièrement pertinents à appliquer à la gestion des entreprises.

Bien qu'il ne faille pas cantonner les réflexions autour de la bonne gouvernance aux affaires qui éclaboussent régulièrement les grandes entreprises, de nombreuses malversations au sein des conseils d'administration contribuent à ternir l'image du monde des affaires africain. De même, au Cameroun, les débats récents suscités par les questions de limitation des mandats des dirigeants des entreprises publiques ou encore les inquiétudes provoquées par les soupçons de fraude, corruption voire de blanchiment d'argent pesant sur certains dirigeants d'entreprises privées sont autant de signes montrant l'importance de la mise en place de principes de bonne gouvernance des entreprises.

Enjeux majeurs

La promotion des pratiques de bonne gouvernance, en prenant en compte les spécificités des tissus économiques locaux, telles que l'importance des groupes familiaux, la prédominance des PME et le taux encore faible de cotation des entreprises d'Afrique Francophone sur les marchés financiers locaux, se présente comme une étape importante dans la mise en place d'un environnement des affaires crédible et efficient.

En effet, la mise en place de principes de bonne gouvernance contribue à améliorer significativement la crédibilité de l'entreprise aux yeux des investisseurs. Elle permet en effet une meilleure appréciation de la performance des dirigeants sociaux par les actionnaires et de rendre ces derniers plus responsables des résultats de l'entreprise.

De même, les pratiques de bonne gouvernance ont un impact non négligeable sur les performances de l'entreprise. Cet impact peut être mesuré par le Corporate Governance Quotient (CGQ), un

indicateur développé par l'Institutional Shareholder Services (ISS) et prenant notamment en compte la composition du conseil d'administration, la qualité des audits ou encore les mécanismes de détermination des rémunérations. Une étude de l'ISS a par exemple montré qu'une entreprise comme IBM avec un CGQ de 96.4, c'est-à-dire très élevé, présentait un rendement sur trois ans de 11,67% supérieur à la moyenne. En revanche, une entreprise comme MediaBay, avec un CGQ très bas de 9.6, connaissait un rendement sur trois ans de 34,84% inférieur à la moyenne.

En outre, l'instauration de pratiques de bonne gouvernance est également très utile au sein des grands groupes familiaux, notamment afin d'atténuer les désaccords stratégiques au sein de la famille et d'assurer la stabilité du groupe lors des périodes de succession. Compte tenu de l'importance des entreprises familiales dans le tissu économique africain, la prise en compte des principes de bonne gouvernance dans leur gestion et leur structuration s'avère donc indispensable pour garantir leur pérennité et le succès de la bonne tenue des phases de leur transmission de génération en génération. Ainsi, l'intégration d'administrateurs indépendants au sein des entreprises familiales a une influence positive sur l'orientation stratégique de l'entreprise. A ce sujet, diverses études tendent à démontrer que les entreprises familiales faisant appel à des administrateurs indépendants au sein leur gouvernance étaient cinq fois plus disposées à ouvrir leur capital à des investissements extérieurs.

Notre Bulletin
d'insertion est disponible
sur notre site internet

VISITEZ NOTRE SITE WEB
www.legicam.cm

BULLETIN DU PATRONAT N° 77 • Décembre 2019

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
UNDER THE DISTINGUISHED PATRONAGE OF THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC OF CAMEROON



Le commerce
dans tous ses états

FIAC

EDITION 2020

PME X CHANGE

04 - 19 AVRIL 2020
BÉPANDA
DOUALA - CAMEROUN

Organisateur
mandaté par le Gouvernement



Co-organisateur



www.fiacdouala.org info@interprogress.org
(+237) 677 707 679 / 693 751 866 / 669 999 313

Des avancées législatives encourageantes

En Afrique francophone, des avancées législatives sont à noter en matière de bonne gouvernance d'entreprises. Ainsi, l'uniformisation du droit des affaires en Afrique Francophone entreprise par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (l'OHADA) a permis des améliorations considérables dans ce domaine, tout particulièrement suite à la révision en 2014 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (AUSCGIE Révisé de 2014).

S'inspirant des standards internationaux, et notamment les Principes de gouvernement d'entreprise édictés par l'OCDE, les rédacteurs de l'AUSCGIE Révisé de 2014 ont intégré dans le droit OHADA de nouvelles dispositions participant à améliorer la gouvernance des sociétés commerciales. Les innovations relatives à la gouvernance d'entreprise de l'AUSCGIE Révisé de 2014 s'orientent principalement autour d'un meilleur contrôle de l'action des dirigeants sociaux et du renforcement de la transparence.

A titre d'exemple, le rôle du conseil d'administration et de son président a été clarifié, sa fonction de supervision et de définition de l'orientation stratégique de la société ayant été soulignée dans plusieurs articles. De plus, le rôle du conseil d'administration dans l'attribution des rémunérations et la révocation des dirigeants sociaux a été précisé, le président du conseil d'administration pouvant être révoqué à tout moment par le conseil d'administration. La règle de la non-participation d'un administrateur à un vote concernant sa rémunération a par ailleurs été consacrée. Concernant le renforcement de la transparence, la diffusion de certaines informations a été rendue obligatoire, et notamment la communication aux administrateurs par le président du conseil d'administration des informations obtenues dans le cadre de sa mission, ainsi que la communication des travaux du conseil d'administration à l'assemblée générale.

L'importance de l'autorégulation

Toutefois, l'impulsion ne doit pas seulement venir du législateur, le secteur privé ayant son rôle à jouer à travers la mise en place de mécanismes d'autorégulation, dits de soft law. La notion de soft law désigne les normes qui, bien que légalement non obligatoires, ont acquis une force contraignante. La séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, ou bien la fixation d'un quota d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration sont des exemples de principes de bonne gouvernance applicables à travers les mécanismes de soft law.

Pour preuve, ces normes de droit souple sont devenues un outil efficace d'autorégulation de la gouvernance des entreprises, notamment en Europe et aux Etats-Unis, mais aussi dans certains pays d'Afrique. Diverses organisations patronales africaines ont en effet adopté une série de textes, communément appelés Code de gouvernance, dont les dispositions s'appliquent de manière plus ou moins contraignante aux entreprises qui y adhèrent.

Ainsi, en Afrique du Sud, les King Reports sont progressivement venus compléter le droit des sociétés. Les King Reports en sont actuellement à leur troisième mouture, qui a notamment introduit des mécanismes de contrôle de la rémunération des administrateurs et le renforcement de la prise en compte des critères de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La souplesse des Codes de gouvernance permet d'adapter l'application des normes qu'ils contiennent à des situations précises, par exemple qu'une entreprise soit cotée ou non, ou qu'elle soit détenue par des capitaux publics ou privés. En Afrique Francophone, le Sénégal et la Côte d'Ivoire font figure de précurseurs, l'Institut Sénégalais des Administrateurs (l'IAS) et la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (le CGECI) ayant publié chacun leur Code de gouvernance.

A l'avenir, la coopération entre les organisations patronales des différents pays doit être encouragée, afin que les états marquant un retard dans ce domaine puissent tirer profits des autres initiatives africaines. Au Cameroun, le Code de Gouvernance d'Entreprises dont la rédaction vient d'être entreprise par le Groupement Inter-patronal du Cameroun (le GICAM) serait ainsi une avancée considérable. Plus encore, la rédaction d'un Code de gouvernance à l'échelle de l'Afrique Francophone n'est par ailleurs pas inimaginable, compte tenu de l'harmonisation du droit des sociétés déjà effectuée par l'OHADA. Et, dans cette optique, des organismes comme le Centre Africain d'Expertise en Gouvernance des Organisations (le CAGO), qui a notamment participé à l'élaboration du Code de gouvernance CGECI, ont un rôle important à jouer.

En tout état de cause, seule une volonté réelle d'autorégulation clairement exprimée par les acteurs du secteur privé pourra être à l'origine d'une amélioration de la gouvernance des entreprises en Afrique ; dynamisant ainsi leur compétitivité et leur pérennité dans un contexte de globalisation accrue ■

Le Bulletin du Patronat
est disponible en fichier PDF
sur notre site internet



VISITEZ NOTRE SITE WEB
www.legicam.cm



(Expertise , Infogérance, Conseil, Maintenance, Vente, SAV)

Nos agences

Douala
 BP 5296
 58, Rue Njo Njo (Bali)
 Mob +237 699 96 85 71 / 670 78 86 40
 Tél : +237 233 42 31 73 / 233 42 73 54
 E- mail : fpetto@ubm72.com / contact@ubm72.com
 Site web : www.ubm72.com
 662 280 415

Yaoundé
 BP 403
 Mballa II (à 50m du carrefour Régis)
 Tél : +237 222 219 706
 E- mail : ubmyde@ubm72.com
 Site web : www.ubm72.com

Bafoussam
 BP 697
 Mballa II (à 50m du carrefour Régis)
 Tél : +237 233 442 070
 E- mail : ubmbaf@ubm72.com
 Site web : www.ubm72.com

L'Autoroute de la Communication...



LA DISPONIBILITÉ DES PRODUITS, NOTRE LEITMOTIV

Afin d'assurer la disponibilité des produits dont elle a la charge du stockage et de la distribution à travers le pays, la **Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)** a mis sur pied un vaste programme d'augmentation et de renforcement de ses capacités de stockage. Ledit programme a pour objectif déclaré de rendre disponibles les produits à travers le Cameroun.

Dans ce cadre, le stockage de Gaz de Pétrole Liquefié (GPL) a été augmenté au Centre emplisseur Gaz de Bonabéri, à Douala ; D'une capacité de 500 TM chacune, la mise en œuvre de ces nouvelles sphères permet la réception d'au moins 2.500 tonnes de GPL par rotation et a vu les capacités de stockage dudit dépôt augmenter de 60%.

Dans le même temps, en 2016, à Yaoundé, le dépôt de Nsam a connu une extension de sa capacité de stockage de gaz domestique qui est passée de 500TM à 1.000TM. Une augmentation qui permet un approvisionnement efficace des régions du Centre, du Sud et de l'Est avec notamment une capacité d'enfutage de 12.000 bouteilles par jour. Plusieurs autres projets d'accroissement des capacités de GPL sont en cours d'étude afin de mettre le public à l'abri d'éventuelles pénuries.

Pour ce qui est des produits blancs, le projet de construction du Terminal à Hydrocarbures de Kribi se présente également comme une alternative à la stratégie d'approvisionnement efficace du Cameroun en produits pétroliers.



Mazars is an international, integrated and independent organisation, specialising in audit, accountancy, advisory, tax and legal services.

As of 1st January 2018, Mazars operates throughout the 86 countries and territories that make up its integrated partnership.

Mazars draws upon the expertise of 20,000 women and men led by 980 partners working from 300 offices worldwide. We assist clients of all sizes, from SMEs to mid-caps and global players as well as start-ups and public organisations, at every stage of their development.

www.mazars.com



YOUR GLOBAL PARTNER EVERYWHERE

- AUDIT
- ACCOUNTANCY
- ADVISORY SERVICES
- TAX
- LAW

86 
COUNTRIES
20 000
PROFESSIONALS
ONE TEAM

 MAZARS



SAPOU TRANSPORT SARL SAPTRANS SARL

Commerce Général - Négoce Bois - Transport



Nos Activités

- Transport des grumes et débités
- Transport des container
- Terrassement
- Travaux publics
- Location d'engins

BP. 191 Douala-Yassa



En face de la Société Azur



+237 243 05 90 22 / 691 92 76 55



saptrans.sarl@yahoo.fr



Plaidoyer

FAIRE ÉMERGER UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE DIRIGEANTES !

■ Par **Mireille Fomekong**,

Présidente de la Commission Entrepreneuriat Féminin du GICAM

Toutes les statistiques sont unanimes et accablantes: Les femmes sont sous-représentées dans l'espace public camerounais. Aucune ne dirige une institution constitutionnelle. Au sein du gouvernement, aucune n'occupe un ministère régalien. En politique, le genre féminin compte peu d'élus. Dans le secteur productif, leur représentativité à la tête des entreprises demeure marginale.

En dépit d'efforts notables et visibles dans l'éducation où elles occupent très souvent les premières places, la tendance s'inverse dans le monde du travail. Malgré leur volontarisme, les femmes restent confinées à des rôles de second plan. Elles sont peu valorisées. Souvent suspectes d'incompétence. Et quand elles sont en responsabilité, elles doivent à chaque fois adopter une posture de « pleureuse ou de victime », ou même justifier et légitimer leur ascension sociale. Le relever paraît si évident...

Pourtant, à tous les postes de responsabilités où elles se trouvent, en comparaison aux hommes, les femmes montrent de meilleures dispositions à agir au mieux des intérêts des organisations dont elles ont la charge. Dans le monde des affaires, les entreprises créées et, ou dirigées par des femmes ont une durée de vie plus longue et sont réputées mieux gérées.

Dans un pays où la pauvreté et la déstructuration sociale atteignent des sommets, dans un pays gangrené sur le plan intellectuel par le populisme, les revendications légitimes du patronat sont trop souvent instrumentalisées par les politiques et les gouvernants. L'accroissement quantitatif des femmes leaders dans notre communauté économique, dans ce contexte, loin d'être une simple question cosmétique, devient l'une des conditions de légitimation des combats patronaux.

Pour être audible, le patronat doit donc construire et façonner une image moderne et « politiquement correcte ». La construction de cette image de modernité passe par le renouvellement du personnel dirigeant, mais surtout, par la féminisation des leaders économiques y compris dans la gouvernance et l'organigramme du Gicam.

La promotion de l'entrepreneuriat féminin et, par conséquent, l'émergence d'une nouvelle génération de dirigeantes économiques devient dès lors, un enjeu d'efficacité managériale et de rentabilité économique.

La communauté des affaires et l'espace public camerounais ont besoin de plus de femmes leaders pour améliorer significativement l'agir managérial, et faire avancer efficacement le pays.

Référent du leadership économique dans notre pays, le Gicam doit endosser ce combat ô combien important. Nous devons porter prioritairement cette cause, en faire le plaidoyer :

Comment réveiller la jeunesse féminine ?

Comment sortir les femmes des schèmes sur le leadership et la gouvernance ?

Comment les amener à prendre conscience de leurs forces et de leur rôle déterminant comme Leaders ?

Le GICAM, à travers la Commission Entrepreneuriat féminin, travaille à dessiner le portrait des femmes leaders dont notre pays aura besoin demain. Elle agit aussi sur les freins et obstacles à l'éclosion du leadership des femmes.

Quels sont les préalables pour faire émerger cette nouvelle génération de dirigeantes ? A la Commission Entrepreneuriat féminin du Gicam, nous pensons modestement qu'il faut agir sur les leviers primaires :

- Accroître la confiance en soi des travailleuses,
- Encourager le réseautage et assurer plus de visibilité aux leaders féminins dans nos Entreprises,
- Renforcer leurs connaissances des défis liés à la gouvernance d'entreprise,
- Les encourager de postuler à des fonctions plus importantes dans leurs organisations respectives.

Le Gicam s'honorerait d'endosser cette belle marche vers le progrès.

D'autant que, dans l'agriculture, comme dans la petite industrie de transformation, les femmes innent, créent, impulsent, et impactent positivement leur environnement.

De la bayam sellam à la talentueuse femme d'affaires Kate Fotso, nos régions fourmillent de femmes anonymes auxquelles nous devons la résilience de notre économie.

La Commission Entrepreneuriat féminin, sous l'impulsion du président Célestin Tawamba, a, dès l'entame de son mandat, choisi de fédérer les femmes entrepreneures, d'encourager et soutenir les initiatives entrepreneuriales féminines.

A travers plusieurs actions et activités dès cette année 2020, nous travaillerons à leur offrir : Des plateformes d'exposition, des tribunes d'expression pour l'entrepreneuriat féminin ; Stimuler et encourager les initiatives entrepreneuriales ; donner un sens et un contenu au leadership du GICAM dans cette approche de l'entrepreneuriat ; accroître quantitativement et qualitativement le nombre d'entrepreneures dans notre pays ; valoriser les métiers de transformation, de l'artisanat et de la petite industrie.

La Commission Entrepreneuriat féminin est au GICAM, le réceptacle de toutes les ambitions féminines et le creuset réflexif innovant, pour inventer les solutions à une émergence des femmes dans la communauté des affaires et la vie publique camerounaise en général ■



☎ 243 67 14 34

✉ infos@camtechgroup.net

Cameroon Technology

📍 Yaoundé, Pont Dragages, BASTOS

2019

Une année riche pour CAMTECH

Nos Services

- ▮ Technologies de l'information
- ▮ Télécommunications
- ▮ Energie
- ▮ Monétique
- ▮ Sécurité électronique

Nos Partenaires



Réalisations majeures

OHADA : Mise en conformité du Datacenter et fourniture de 02 onduleurs centraux installés en parallèle avec redondance active.

Génie Militaire : Réalisation d'un réseau VSAT pour les bases de Yaoundé, Waza, Mora et Maroua. Fourniture d'accès Internet par Fibre optique à Yaoundé. Installation d'un réseau informatique dans la base de Waza.

SNH : Support et maintenance de logiciels et solutions Microfocus (Novell).

AIRTEL TCHAD : Fourniture de la bande passante internet par satellite (Satellite O3B : 988Mbps; Intelsat : 273Mbps)

Signature du contrat de partenariat avec Crypto France pour les solutions de cyber-sécurité et cyber défense.

Participation aux évènements internationaux : AfricaCom à Cape Town (Telecoms, Intelligence artificielle, IoT) ; Milipol à Paris (Sécurité intérieure des Etats).

Adhésion au GICAM

Ouverture de l'agence CAMTECH de Douala



MIT CHIMIE

Une gamme complète de produits au service de l'industrie



Gaines et films

Des gaines et films allant de 100 à 1750 mm de laize, pour une épaisseur comprise entre 60 et 250 microns.



Bouteilles PET et flacons

Un assortiment de bouteilles répondant à vos besoins.
Volumes déjà disponibles:
1,5L, 1L, 500mL, 330mL, 250mL, 125mL, 100mL, 60mL.



Sachets et emballages souples

Des sachets plastique sur-mesure adaptés à tous les secteurs d'activités, de l'industrie à la grande distribution.



Les produits de négoce

Industries plastiques
Savonnerie et détergents
Industries brassicoles
Traitement des eaux



Préformes PET et Bouchons en PE

Des préformes PET made in Cameroon. Pour les industries brassicoles, eaux minérales, les huileries, la cosmétique, la pharmacie, etc.



MIT CHIMIE

BP 8722 Douala

TEL 233 404 529

info@mitchimie.com

www.mitchimie.com



Mützig
STAR

C'est toi la star,
fais-nous rêver !



www.lesbrasseriesducameroun.com/fr/groupe-sabc

Depuis 70 ans Le Groupe SABC s'engage dans la responsabilité sociétale

La vision du Groupe SABC est d'être le leader agro-industriel régional de référence dans la production et la commercialisation de boissons alimentaires au sein d'une organisation performante, rentable, moderne et citoyenne, où « Depuis 70 ans, chaque produit du Groupe SABC est un engagement au développement du Cameroun ».

Le Groupe SABC a ainsi construit son programme de RSE avec comme slogan « Vous êtes au cœur de notre vie », autour de cinq axes sociaux : Education, Santé, Environnement, Sport, Arts & Culture.

Notre vocation avec ce programme RSE est de : procurer du bonheur, faire vivre un espoir, restaurer un sourire, s'intéresser aux autres, créer de la valeur, accompagner la performance de l'ensemble de notre écosystème, offrir avec la DQHSE et les Ressources Humaines un cadre de travail sécurisé à nos collaborateurs, protéger l'environnement et « brasser » nos talents.

Notre leadership est en définitif un leadership social parce que nous avons l'intime conviction que le respect de nos valeurs – **Performance, Responsabilité, Intégrité, Loyauté, Professionnalisme, Innovation** – donne un sens à notre projet d'entreprise et à notre engagement citoyen, afin que demain soit fait de plus d'écoute, d'innovation et d'implication sociale, pour avancer ensemble.



« Depuis 70 ans, chaque produit du Groupe SABC est
un engagement au développement du Cameroun »

